



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Le 1^{er} décembre 2025, à 18h45, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 25 novembre 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Gilles Fiszenson, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard) et M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Sont arrivés en cours de séance : Mme Camille Vizioz-Brami (arrivée à 18h50) et M. Sébastien Dulermo (arrivée à 20h10 et pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.106 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.107 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.110 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 09.2025.108 Adoption de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2025.DAJ.37 Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes, avec l'Ordre des avocats.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. V.09.2025.015 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relatif à l'accueil d'évènements liés à la galaxie d'extrême-droite de Pierre-Edouard Sterin dans le 9^e arrondissement.

8. V.09.2025.016 Vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en Commun, relatif au devoir de probité des candidats aux élections municipales.

9. Communication sur le bilan d'activité 2025 des conseils de quartier du 9^e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

10. 2025.DLH.243 Réalisation au 7 rue Choron (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (11 PLA I - 7 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (2 267 924 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

11. 2025.DLH.268 Réalisation au 8 rue Fromentin (9^e) d'un programme de rénovation de 43 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (583 886 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

12. 2025.DLH.275 Réalisation au 18 rue du Delta (9^e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (236 005 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

13. 2025.DLH.396 Réalisation au 24 boulevard Poissonnière (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 43 logements sociaux (16 PLA I - 15 PLUS - 12 PLS) par la RIVP - Subvention (9 134 837 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

14. 2025.DLH.423 Réalisation au 9-11 avenue Trudaine (9^e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 27 logements PLA I par ELOGIE-SIEMP - Subvention (4 295 150 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

15. 2025.DU.236 Signature d'un protocole d'accord avec ELOGIE-SIEMP en vue de la réalisation d'une opération mixte sur le site 9/11 avenue Trudaine (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

16. V.09.2025.017 Vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en Commun, relatif au retrait des boîtiers à clés liés aux locations de meublés touristiques dans l'espace public.

17. 2025.DU.213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

18. 2025.DLH.399 Réalisation au 24 rue de Provence - 30 rue Le Peletier (9^e) d'un complément de programme de 5 logements sociaux (3 PLA I - 2 PLUS) par la RIVP - Subvention (755 220 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

19. 2025.DLH.426 Réalisation au 22 rue Condorcet (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements (9 PLA I - 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1 639 196 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

ORDRE DU JOUR (suite)

20. 2025.DLH.427 Réalisation au 33 rue Rodier (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (14 PLA I - 8 PLUS - 5 PLS) par Toit & Joie - Subvention (1 293 016 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

21. 09.2025.109 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur le terrain extérieur de proximité (TEP) Paul Valeyre au 24 rue Marguerite de Rochechouart (9^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « L'Accueilllette du 9^e ».

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

22. 2025.DASCO.118 Caisse des écoles (9^e) - Subvention 2026 (3 310 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

23. 2025.DASCO.143 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (157 229 euros) au titre des services de restauration pour 2026.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

24. 2025.DASCO.151 Signature d'un protocole entre la Ville et les propriétaires du 46 rue des Martyrs pour le financement de travaux de rehaussement du mur séparatif avec l'école de la Tour d'Auvergne (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

25. 2025.DASCO.152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'État.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

26. 2025.SG.36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP).

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

27. 2025.SG.45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

28. 2025.SG.47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

29. 2025.DJS.159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

30. 2025.DJS.160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026.

Mme Virginie Mergoïl rapporteure.

31. 2025.DAC.343 Bail civil avec l'association International Visual Theatre pour l'occupation de locaux situés 7 cité Chaptal (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h45.

DÉLIBÉRATION 09.2025.106 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Mme Virginie Mergoïl est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.107 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 NOVEMBRE 2025.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil, concernant une partie qui n'aurait pas été retranscrite et qui sera ajoutée au procès-verbal.

Mme Frédérique Dutreuil précise que la partie en question commence à 2h22min52sec, en précisant qu'elle l'a enregistrée.

Mme la Maire rappelle que la vidéo est en ligne sur YouTube.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute qu'il a été transcrit « une promesse de vente vaut une vente », au lieu de « une promesse de vente vaut vente ».

Mme la Maire annonce qu'ils vérifieront ces points et met aux voix le procès-verbal qui sera modifié en conséquence.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification demandée par Mme Frédérique Dutreuil.

DÉLIBÉRATION 09.2025.110 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire annonce le recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire, qui est devenu systématique avec les services de la Ville de Paris, en vertu de l'article 6 du règlement intérieur. Compte tenu de l'importance des sujets soumis, Mme la Maire a souhaité que le Conseil du 9^e arrondissement puisse délibérer sur onze projets adressés par le service du secrétariat général du Conseil de Paris, parvenus encore une fois hors délai, dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire qui a été adressé aux élus jeudi 27 novembre. Huit projets ont été adressés mercredi 26 novembre, puis trois projets ultérieurement. Il s'agit des délibérations SG.36, SG.45, SG.47, DASCO.152, DLH.396, DLH.399, DLH.426, DLH.427, DAC.343, DJS.159 et DJS.160. Mme la Maire souligne une nouvelle fois ce manque de préparation et d'anticipation des services du Conseil de Paris. Il est en effet important que chaque conseiller puisse avoir le temps de lire ces délibérations et exposés des motifs, concernant des sujets parfois lourds. Ces délibérations seront examinées au fur et à mesure de l'ordre du jour, selon les adjoints qui les rapportent.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire note que ce conseil d'arrondissement a été exceptionnellement ouvert à 18h45 puisqu'elle présidait à partir de 17h, avec le proviseur du lycée Jacques Decour et les services de la Région Île-de-France, une séance extraordinaire du conseil d'établissement pour la présentation de l'avant-projet définitif de rénovation de l'établissement Jacques Decour.

Mme la Maire rappelle la grande mobilisation de la Mairie du 9^e arrondissement pour accompagner ce chantier de très grande ampleur. Les travaux ont commencé en été 2025 dans la chapelle et le théâtre. Les échafaudages de ravalement extérieur seront mis en place en décembre 2025 et les travaux intérieurs commenceront en été 2026. La présentation de cet avant-projet définitif témoigne à quel point les services de la Région et de la Ville, et les architectes ont travaillé d'arrache-pied pendant les mois précédents pour arriver à un magnifique projet. Il s'agissait de l'objet de cette réunion d'information et de concertation avec les personnels, les enseignants, les parents élus et les élèves délégués.

Le directeur général des services invite Mme la Maire à faire voter le point précédent sur le recours à la procédure d'urgence. Mme la Maire met la délibération en question aux voix, en lui précisant qu'ils n'ont pas beaucoup de choix et qu'il s'agit d'un point formel.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe pour présenter le rapport sur la sécurité et l'entretien de l'espace public.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain la remercie et indique qu'elle est heureuse de retrouver les élus pour leur présenter le dernier rapport mensuel sur la sécurité. Le mois de novembre a été particulièrement riche en événements sur le front de la sécurité du quotidien.

Le 24 novembre, Mme la Maire a reçu Sébastien Durand, inspecteur général de la Police nationale et directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris, qui a pris le 23 octobre la succession de Bernard Bobrowska. Ce dernier est devenu inspecteur général des services actifs de la Police nationale et directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Mme Adeline Guillemain remercie Bernard Bobrowska pour son engagement à leurs côtés ces dernières années. Elle se souvient de sa présence à la Mairie du 9^e arrondissement le 15 juin 2023 pour la signature du contrat de prévention et de sécurité 2023-2026. La Mairie du 9^e arrondissement lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions et se réjouit de collaborer désormais avec Sébastien Durand. Avec lui ont été passés en revue plusieurs sujets de sécurité prioritaires : le renforcement de la police de proximité, la lutte contre la délinquance sérieuse et la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants.

Mme Adeline Guillemain informe que, le 25 novembre, Mme la Maire, Mme Virginie Mergoïl et elle-même ont accueilli la ministre Aurore Bergé au commissariat central du 9^e arrondissement pour rendre hommage au travail remarquable des femmes policières de la Brigade locale de protection de la famille, qui accueille et protège chaque jour les femmes victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, dans des conditions extrêmement difficiles.

Le 25 novembre, Mme la Maire s'est rendue place Edouard VII pour rencontrer des habitants préoccupés par la présence de familles roms d'Europe de l'Est dans l'espace public, notamment aux abords de l'arrêt de bus Capucines Caumartin. Les habitants ont signalé des troubles, des nuisances, de la mendicité agressive, ainsi que des vols à la tire. Mme Adeline Guillemain a alerté à ce sujet le commissariat central, en sachant que cela a aussi été évoqué lors de la réunion matinale du 1^{er} décembre, avec la division de police municipale et la RATP sûreté. Toutefois, une action coordonnée au niveau de la préfecture de Police est nécessaire pour une solution durable. Mme la Maire écrira prochainement au préfet de Police pour lui demander de renforcer le dispositif de sécurité dans ce secteur tout au long du mois de décembre. L'exécutif du 9^e arrondissement souhaite réexaminer la possibilité d'une coopération avec des effectifs de police des pays d'origine des individus concernés.

Dans ce même quartier, le commissariat central a déployé son poste d'accueil mobile (PAM) devant les Grands magasins pendant la durée des fêtes. Des agents supplémentaires de la Préfecture sont également présents pour sécuriser le secteur, très fréquenté par des milliers de visiteurs supplémentaires. Mme Adeline Guillemain rappelle la vigilance à adopter face aux pickpockets et aux vols à la tire durant cette période.

Le 26 novembre, la Mairie du 9^e a organisé sa réunion annuelle de bilan des terrasses estivales, en présence du commissariat central, de la police municipale, de la Direction de l'urbanisme et des collectifs de riverains. La liste des établissements les plus verbalisés sera prochainement examinée et il sera demandé à la Direction de l'urbanisme de prendre des sanctions, allant du courrier d'avertissement à la suspension de terrasses pour les établissements n'ayant pas respecté les règles. Mme Adeline Guillemain salue le travail de la division de police municipale, très mobilisée malgré des effectifs insuffisants. Lors de la dernière réunion des adjoints à l'hôtel de ville, il a été confirmé que la promesse d'atteindre 5 000 agents à la DPMP ne sera pas tenue, le nombre restant aujourd'hui inférieur à 4 000.

Sur une note positive, depuis le 1^{er} décembre, de nouveaux militaires de l'opération Sentinelle sont déployés dans le 9^e arrondissement pour deux mois. La Mairie du 9^e, qui a reçu leur capitaine dans la matinée du 1^{er} décembre, leur souhaite la bienvenue.

Mme la Maire la remercie et lui propose de présenter le rapport sur la propreté et l'entretien de l'espace public.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

Mme Adeline Guillemain remercie en préambule les équipes de propreté du 9^e arrondissement qui ont fait preuve d'une grande réactivité les semaines précédentes, lors des épisodes de grève qui ont impacté les sorties de camions-bennes des garages en petite couronne. Le résiduel d'ordures ménagères a pu être résorbé rapidement et des opérations ciblées des agents ont pu faire face aux situations les plus problématiques dans l'arrondissement.

En matière de réduction des déchets, l'exécutif du 9^e se félicite de la dernière distribution de lombricomposteurs, qui a eu lieu le 17 novembre à la mairie du 9^e arrondissement, au foyer Rossini.

Une quarantaine de composteurs ont été délivrés aux habitants dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets.

Le 27 novembre a eu lieu à la mairie du 10^e arrondissement la cérémonie de remise des médailles du travail aux agents de la Direction de la propreté des 9^e et 10^e arrondissements. Mme la Maire et Mme Adeline Guillemain remercient la Maire du 10^e arrondissement pour son accueil et les responsables de division du 9^e et du 10^e. Cette cérémonie est toujours un moment très important pour saluer les carrières exemplaires dédiées au service public et à la propreté des quartiers. Pour la promotion 2025, il s'agit de 29 agents médaillés, dont 8 agents du 9^e arrondissement. Leur engagement quotidien par tous les temps contribue directement à la qualité de vie des habitants et à l'image de Paris. Au nom de la Mairie du 9^e arrondissement, de ses élus et des habitants, Mme Adeline Guillemain redit toute leur reconnaissance à ces agents qui travaillent sur le terrain, à l'atelier engins ou au sein des équipes administratives. Leur rôle est essentiel, souvent difficile, et pourtant mené avec une constance remarquable, malgré un contexte budgétaire et social exigeant. Grâce à leur travail, à leur rigueur et à leur sens du service public, il est possible de maintenir la propreté et la beauté des quartiers, et de lutter contre les incivilités au quotidien.

Mme Adeline Guillemain, au nom de la Mairie du 9^e, rend hommage à Abdallah Toyb dont ils ont appris le décès avec une grande tristesse. Il était embauché à la Ville de Paris depuis 1996 comme fossoyeur aux cimetières de Pantin et de Montmartre et avait intégré la DPE du 9^e arrondissement en 2001 comme éboueur au sein de l'atelier 9-3, qu'il n'avait jamais quitté, jusqu'à son arrêt maladie en juillet 2025. Les élus du 9^e arrondissement adressent leurs pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches et à ses collègues.

Mme Adeline Guillemain aborde ensuite les activités sur le terrain. Les équipes ont mené des opérations Grandes lessives le 4 novembre rue Catherine de La Rochefoucauld et le 25 novembre rue de Châteaudun. Une opération de sensibilisation canine a également eu lieu cité de Trévise le 27 novembre.

Mme Adeline Guillemain informe que Mme la Maire a remis samedi 29 novembre à la mairie un chèque de soutien de la caisse locale du Crédit Agricole Paris Lafayette à l'association Repair Café à l'occasion de la signature officielle de la convention de ce partenariat. Cette remise a suivi l'intervention de Mme la Maire lors de l'atelier Repair Café, qui se tient chaque mois de 9h à 13h dans le local que la Mairie met à sa disposition. L'association Repair Café organise des ateliers de réparation d'objets qui sont ouverts à tous, animés par des réparateurs bénévoles. Leur objectif est de favoriser la réparation plutôt que le jet, de transmettre les savoir-faire et de renforcer la convivialité et les liens intergénérationnels dans les quartiers. La caisse locale du Crédit Agricole Paris Lafayette a souhaité soutenir matériellement l'association dans son périmètre d'intervention (9^e, 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements). Le don de 5 000 euros bénéficiera aux onze ateliers du territoire, dont celui de la Mairie du 9^e, particulièrement dynamique, grâce au soutien constant de Mme la Maire et à la mise à disposition régulière du foyer Rossini.

Mme la Maire la remercie pour la présentation de ces deux rapports qui témoignent de l'engagement de Mme Adeline Guillemain et des équipes de la Mairie du 9^e arrondissement sur les questions essentielles d'assurer une parfaite sécurité aux habitants et acteurs du 9^e arrondissement et d'entretenir le mieux possible.

Mme la Maire ajoute qu'ils sont sur le terrain chaque jour pour accompagner les équipes. Elle salue Mélanie Jeannot, cheffe de division de la propreté du 9^e arrondissement, qui travaille avec ses équipes avec beaucoup d'efficacité et de rigueur pour assurer, avec des moyens qui ne sont pas toujours au rendez-vous et en faisant preuve de réactivité, le meilleur entretien possible.

DÉLIBÉRATION 09.2025.108 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération habituelle à cette période de l'année et informe qu'elle y a joint le tableau retraçant les choix de l'exécutif du 9^e arrondissement dans le cadre des investissements d'intérêt local (IIL) pour l'année 2026, répartis en deux sous-enveloppes, équipements et espace public. Comme chaque année, Mme la Maire ne manque pas de dire que l'enveloppe consacrée aux investissements d'intérêt local pour le 9^e et les autres arrondissements - tous étant logés à la même enseigne - versée par la Ville de Paris, est la même depuis 2010, soit depuis quinze ans, alors que le monde a changé. Le patrimoine inscrit à la charge du 9^e a considérablement augmenté en dix ans, depuis l'arrivée de Mme la Maire aux responsabilités, et l'indice de prix des travaux a progressé de 27 % entre 2015, première année de sa mesure par l'Insee, et 2025. L'enveloppe témoigne ainsi du désintérêt de la mairie centrale pour l'arrondissement. Mme la Maire rappelle des éléments de communication tels que le « big bang de la proximité », ainsi que l'« amour » des arrondissements concernant le mobilier urbain - en sachant qu'ils auraient dû récupérer l'argent de la campagne en question, qui a dû coûter cher -, alors que dans les faits, il existe peu de preuve d'amour.

Concernant les investissements localisés (IL), la conférence des équipements dédiés, qui réunit au mois de novembre tous les maires d'arrondissement, s'est tenue avec Patrick Bloche. Mme la Maire indique qu'elle ne connaît pas encore les arbitrages rendus sur cette enveloppe, mais assure qu'elle ne manquera pas, lors de la prochaine séance fin janvier, d'en informer les conseillers.

Mme la Maire rappelle que la bonne gestion des deniers publics constitue l'axe fondamental de son action et de celle des élus du 9^e arrondissement. Elle informe qu'elle a proposé en responsabilité à l'exécutif municipal plusieurs économies, reposant sur la rationalisation de leurs organisations, en unifiant par exemple avec Mme Virginie Mergoïl le mode de gestion des centres Paris Anim', de manière à redéployer les crédits ainsi dégagés vers d'autres actions.

Le budget primitif notifié pour l'année 2026 par la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris se porte, toutes dotations confondues, à 6 201 534 euros, en augmentation d'un peu plus de 2 % par rapport au budget primitif 2025. Dans le détail, il s'agit de 5 602 242 euros pour la dotation de gestion locale (DGL), en légère augmentation de 2,8 % par rapport au budget primitif 2025, de 451 005 euros pour la dotation d'animation locale, en baisse de 1 % sur un an, et de 141 320 euros pour la dotation d'investissement, reconduite d'année en année depuis 2010.

Concernant la dotation de gestion locale, son évolution entre 2025 et 2026 prend notamment en compte la réouverture de deux établissements fermés pour restructuration.

Il s'agit de la crèche du 15 ter Tour d'Auvergne, qui accueille de nouveau des enfants depuis le 13 janvier 2025, avec une hypothèse d'occupation de l'intégralité de l'établissement en 2026, et de la crèche du 9 rue Drouot, dont l'emprise chantier est bien visible, qui rouvrira au public en septembre 2026, avec pour hypothèse une cinquantaine d'enfants accueillis au dernier trimestre 2026.

Le budget primitif 2026 prend également en compte la revalorisation des contrats de la délégation de service public pour les centres Paris Anim'. Mme la Maire rappelle que le coût des centres d'animation s'élevait en 2023 à 1 963 000 euros. L'évolution et l'unification du mode de gestion décidées en 2024 par Mme la Maire, avec Mme Virginie Mergoïl, permettent d'avoir une économie d'au moins 250 000 euros, tout en garantissant la continuité et la qualité des services offerts aux usagers. Cette évolution illustre l'engagement de Mme la Maire à concilier toujours efficacité budgétaire et performance opérationnelle.

La végétalisation est au cœur de l'action de l'exécutif du 9^e arrondissement depuis 2014. Cela se traduit aussi par les chiffres : 71 800 euros supplémentaires sont inscrits dans le budget primitif afin d'entretenir les espaces verts de l'arrondissement. Ces crédits dévolus à cette fin se portent à 445 000 euros, contre 130 000 euros en 2014, soit un triplement des crédits en une dizaine d'années, à mettre en regard avec le doublement de la surface végétalisée sur cette même période. Dans le 9^e arrondissement, 323 m² d'espaces verts nouveaux ont été livrés en 2025. Dans le détail, ces crédits supplémentaires permettront d'entretenir les bacs nouvellement installés sur la voie publique, rue de Trévise et rue Cadet notamment, le mur végétalisé rue Hippolyte Lebas, le jardin Pauline Garciat Viardot, dans les locaux de la crèche Chaptal et de la bibliothèque, et de rénover partiellement l'aire de jeux dès janvier 2026 du square Berlioz, pour un coût cumulé de 44 800 euros. L'aire de jeux coûte plus cher, mais ces crédits sont utilisés pour boucler le budget, en sachant que la rénovation du sol et des aires de jeux est très attendue. Les crédits supplémentaires permettront en outre d'entretenir les réseaux d'arrosage, de détecter et de réparer leur fragilité, pour prévenir les fuites d'eau. Cette démarche constitue un volet stratégique de la maîtrise de la consommation d'eau dans les parcs et jardins, enjeu à la fois écologique et financier, qui nécessite le renforcement, essentiel, de l'entretien des réseaux, souvent anciens. Il convient d'optimiser leur rendement et de limiter les pertes. Le coût annuel de cette opération est de 25 000 euros. En outre, 2 000 euros sont consacrés à des dépenses liées à l'ouverture de nouveaux compteurs d'eau et d'arrosage pour les espaces verts récemment livrés.

Mme la Maire rappelle que les états spéciaux d'arrondissement (ESA) assurent désormais l'entretien des cours végétalisées (cours oasis) dans les écoles et les crèches. Il s'agit d'un coût non négligeable. En 2025, deux nouvelles cours ont été ouvertes, à l'école Victoire et à l'école Turgot. Le coût annuel de leur entretien a été estimé à 16 850 euros pour le 9^e arrondissement. La Ville a donné une enveloppe de 8 000 euros. Mme la Maire indique qu'il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination pour assurer le meilleur entretien de l'espace public et des cours dans les crèches et les écoles, après avoir mené ces travaux, coûteux, mais nécessaires. Elle assure que l'exécutif du 9^e sera très vigilant, lors du budget supplémentaire au printemps 2026, pour obtenir les crédits restants.

Concernant la dotation d'animation locale, il s'agit des travaux urgents. L'enveloppe se compose de 166 753 euros en crédits d'animation locale, suivant les critères fermes de répartition de l'enveloppe parisienne. Ces critères, décidés par l'exécutif central et pouvant paraître justes, paraissent incomplets, puisqu'ils ne prennent pas en compte le dynamisme et l'attractivité du 9^e arrondissement, qui compte 60 000 habitants, en légère augmentation chaque année, mais accueille 400 000 personnes par jour, qui utilisent les services publics et les trottoirs.

Mme la Maire rappelle les intentions et les promesses figurant dans les éléments de communication mise en œuvre les années précédentes, y compris au Conseil de Paris, tel le « big bang de la proximité ». Le 14 septembre 2021, le Premier adjoint, M. Emmanuel Grégoire, disait : « La Maire de Paris a souhaité renforcer la capacité des arrondissements à soutenir les dispositifs d'animation locale dans toute leur diversité. À cet effet, la part animation locale de la dotation d'animation locale de tous les arrondissements sera fortement revalorisée. » Mme la Maire explique qu'il s'agit, entre 2014 et 2026, de 253 euros en plus, ajoutant que la Mairie du 9^e arrondissement aurait pu, avec M. Sébastien Leparliier, trouver cette marge de manœuvre.

D'autre part, les fonds du Maire, qui correspondent au reversement d'une part des recettes issues des quêtes de mariage et des locations de salles à la mairie, s'élèvent à 18 389 euros, en hausse de 65 % en 2025. Mme la Maire explique que cela fait suite à sa décision, inédite, de dématérialiser les dons pendant les mariages, faits par carte bancaire, en ajoutant qu'il avait été constaté que les dons en monnaie sonnante et trébuchante étaient de moins en moins fréquents. Les fonds du Maire vont à des associations caritatives et de solidarité, en plus des subventions octroyées par la Mairie du 9^e chaque année. Mme la Maire adresse ses remerciements aux élus et à ses adjoints qui ont contribué à la progression des fonds du Maire issus de ces quêtes, ainsi qu'à l'ensemble des équipes pour les efforts engagés dans l'optimisation des locations de salles. Elle ajoute que cela demande de l'investissement et de l'efficacité et que cela participe à la valorisation de leur patrimoine.

Concernant la dotation d'investissement, destinée à financer certaines dépenses modérées d'investissement pour les équipements de proximité, qui n'auraient pas fait l'objet d'une programmation dans le cadre des investissements localisés (IL) ou des investissements d'intérêt local (IIL) à la main des maires d'arrondissement, elle est reconduite d'année en année sans aucune revalorisation financière depuis 2014. Mme la Maire estime que cette stabilité est d'autant plus préoccupante qu'il est observé un désengagement progressif des directions en matière d'investissement. Cette situation impacte de manière croissante la dotation d'investissement de la Mairie, qui se trouve fortement sollicitée. Mme la Maire rappelle que cette dotation a été particulièrement ponctionnée de 101 320 euros au budget supplémentaire 2025 au titre de mesures de reprise budgétaire, en soulignant la situation très préoccupante des finances de la Ville de Paris. Les mairies d'arrondissement ont ainsi été ponctionnées, plus ou moins, en fonction de la géographie, afin d'équilibrer le budget général.

Mme la Maire indique que, tous postes confondus et sans mesure corrective de l'inflation, le projet de budget primitif 2026 de l'état spécial du 9^e arrondissement est inférieur de près de 340 000 euros à l'estimation des besoins remontés par le service de la Ville, la très grande part de cette somme correspondant à l'inscription de crédits nécessaires aux dépenses de fluide.

Mme la Maire rappelle la tenue du débat d'orientations budgétaires quelques semaines auparavant et du débat budgétaire prévu quinze jours plus tard, et ajoute que, dans le même temps, alors que la situation financière est extrêmement préoccupante, la Ville de Paris prévoit une croissance de ses dépenses de 70 millions d'euros par an pour les trois prochaines années, en sachant que l'encours total de la dette parisienne devrait franchir le seuil des 10 milliards d'euros en 2026. Mme la Maire assure que la Mairie du 9^e arrondissement continuera d'avancer dans le sens d'une gestion rationalisée des crédits disponibles, en veillant toujours à maintenir une qualité de service et des prestations pour les habitants, en précisant que Mme Adeline Guillemain a rappelé tous les efforts faits pour améliorer l'efficacité concernant la propreté. Mme la Maire souligne une nouvelle fois que la saine gestion des deniers du 9^e arrondissement a été saluée par une reprise opérée par la Ville de Paris à l'occasion du dernier budget supplémentaire, des reports libres d'emploi à hauteur de 220 000 euros, qui reviennent légitimement à l'état spécial du 9^e arrondissement selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales. Elle ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement contribue ainsi, à sa façon, à renflouer les caisses de la Ville de Paris par cette somme redonnée au budget supplémentaire pour boucler le budget de la mairie centrale. Mme la Maire remercie chaque élu dans leur secteur respectif, ainsi que M. Sébastien Leparlier, directeur général des services, féru de finances publiques et venant de la DFA, ses équipes, dont M. Valentin Dubois, Mme Aurore Escalier, Mme Charlotte Deliry et l'ensemble de son cabinet pour tenir les deniers publics des habitants du 9^e arrondissement avec beaucoup de sérieux.

Mme la Maire ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil affirme une nouvelle fois que la Ville de Paris n'est pas dans une situation dramatique, comme la droite ne cesse de le répéter. La Ville a un patrimoine de 44 milliards d'euros et une dette ne dépassant pas 10 milliards d'euros. Dire que l'état des finances de la Ville est dans un état épouvantable reviendrait à dire à une personne qui a 4 millions d'euros de patrimoine et qui décide d'emprunter 1 million d'euros pour acquérir un bien, plutôt que de travailler avec son argent propre, qu'elle est en situation financière désastreuse. C'est inexact. La Ville, qui est aussi un département, contrairement à d'autres villes, est loin d'être dans une situation financière désastreuse. C'est ce que disent les agences de notation, puisqu'elles attribuent à la Ville de Paris chaque année la meilleure notation.

Concernant les reports, Mme Frédérique Dutreuil salue la gestion de la Mairie du 9^e arrondissement, qui n'est pas la seule à bien gérer les fonds qui lui sont alloués. Elle rappelle qu'il n'existe qu'une seule caisse, celle de la Mairie de Paris. Les arrondissements, qui ne sont pas des arrondissements de plein exercice, n'ont pas de caisse. La Mairie du 14^e arrondissement a reversé plus de 1 million d'euros, et celle du 12^e arrondissement plus de 700 000 euros.

Mme la Maire précise que cela a été fait dans la douleur, en précisant qu'elle était présente à la réunion en présence de sa collègue du 14^e arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil indique que Mme la Maire laisse entendre dans ses propos qu'elle est la seule à avoir une gestion vertueuse, en omettant de dire que l'ensemble des arrondissements ont été mis à contribution.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute que la Région l'avait fait pour les lycées, en reprenant des fonds. Cela est donc habituel. Mme Frédérique Dutreuil estime que ses propos sont toujours très excessifs.

M. Pierre Maurin évoque le fait de se féliciter que la Ville ait plus de 10 milliards d'euros pour 40 milliards d'euros de patrimoine, en soulignant que cette dette a été quintuplée en vingt-cinq ans et qu'il ne s'agit pas que de l'investissement. Il ajoute qu'un audit reste à faire. Il avoue que la Ville n'est pas dans une catastrophe absolue. Il s'agit d'un problème d'accroissement de la dette, par rapport à des investissements massifs à faire, en matière de rénovation énergétique et de mobilité. Concernant le Plan climat et le Plan vélo, les investissements étaient en deçà de ce qui était nécessaire. Cela signifie qu'un travail est à faire sur les dépenses de fonctionnement, qui sont trop élevées. Or la Ville n'a pas travaillé de manière professionnelle sur ce sujet. M. Pierre Maurin estime qu'il est aujourd'hui possible d'accroître la productivité par l'intégration de technologies d'intelligence artificielle (feux, performance publique, automatisation de tâches), pour permettre aux agents de se concentrer davantage sur des tâches à valeur ajoutée. Or ce travail n'a pas été fait, contrairement à d'autres villes telles que Cannes, qui est très bien gérée et où une partie des économies est redonnée en primes aux agents, ce qui permet à tous d'en bénéficier.

Mme Camille Vizios-Brami complète l'intervention de Mme Frédérique Dutreuil. Elle affirme que le patrimoine de la Ville de Paris atteint même 45 milliards d'euros, en évoquant le point effectué avec M. Paul Simondon.

Mme la Maire demande combien coûte la Tour Eiffel.

Mme Camille Vizios-Brami note que Mme la Maire parle toujours des dettes, alors qu'il est important de dire que la Ville est riche. Elle ajoute que, parmi ces 45 milliards d'euros, 20 seraient immédiatement cessibles. Elle affirme par conséquent que la Ville se porte bien et recommande de mettre fin à l'ambiance délétère et anxiogène. Elle explique qu'une personne qui achète un appartement s'endette, et qu'elle a son appartement même si elle doit rembourser 100 ou 200 000 euros. Elle répète que, si la dette de la Ville s'élève à 10 milliards d'euros, elle bénéficie d'un patrimoine de 45 milliards d'euros. Elle estime que tout le monde est capable de comprendre que la Ville et ses comptes se portent bien, comme l'a rappelé Mme Frédérique Dutreuil. Elle ajoute que cette précision lui semble importante.

Mme la Maire indique qu'il est dommage d'avoir suspendu le financement de la décharge des directeurs d'école depuis 2019, faute de moyens, en annonçant que ce sujet sera abordé au cours de cette séance.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que, selon Mistral, Paris figure depuis 2018 dans le top 10 des villes les plus endettées. Il évoque ensuite les frais financiers. Pendant très longtemps, la Ville a bénéficié de frais financiers très bas, puisqu'elle empruntait à quasiment 0 %. Or les frais financiers ont considérablement augmenté, atteignant désormais 3 % environ. Ces frais financiers, à payer chaque année, impactent le budget de fonctionnement à hauteur de 250 millions d'euros. La tendance est malheureusement à la hausse. Tous les prêts à 0 % commencent à être remboursés, mais sont à remplacer maintenant par des prêts à 3 %.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il comprend les propos de l'élue de l'opposition, dans une logique bilancielle actif passif, mais précise qu'il faut aussi considérer le compte de résultat. Il explique que de plus en plus de ressources de la Ville seront captées pour payer les frais financiers, de l'ordre de 250 millions d'euros par an, soit bientôt 1 million d'euros par jour. Il regrette cette situation, qui obère leur capacité d'agir, puisque cet argent, nécessaire pour payer les services, diminuera.

Mme la Maire confie en outre que la Ville de Paris a demandé à la Mairie du 9^e arrondissement de prendre moins de stagiaires, puisqu'il manquait de l'argent pour les payer. Elle estime que si la Ville avait vraiment des moyens importants, la Mairie du 9^e n'aurait pas reçu une note de service lui indiquant de restreindre son nombre de stagiaires.

Mme la Maire remercie chaque élu d'avoir exprimé la diversité des opinions et met la délibération aux voix.

L'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2026 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin) conformément aux états annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2025.111 (2025.DAJ.37) - SUBVENTION ET AVENANT N° 3 (305 337 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET À LA HALTE FEMMES, AVEC L'ORDRE DES AVOCATS.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle en cette période de l'année. Elle informe que ce dispositif a été institué par une délibération du Conseil de Paris du 2 mai 1977. Des consultations d'avocats gratuites sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement de Paris. Dans le 9^e arrondissement, les permanences du Barreau de Paris se tiennent tous les jeudis après-midi. Ces rendez-vous sont accessibles aux usagers par internet ou auprès de l'accueil, par téléphone lorsqu'ils se déplacent. À la Mairie du 9^e arrondissement, 299 personnes ont été accueillies en 2025, soit un peu plus qu'en 2024, lors des 46 permanences d'avocats qui se sont tenues. La Mairie du 9^e arrondissement est très attachée à offrir à ses administrés (particuliers, entreprises, commerçants, associations) des services publics étoffés de qualité pour répondre à leurs nombreuses préoccupations et problématiques. D'autres permanences sont assurées à la Mairie du 9^e, telles que la permanence notariale, des consultations juridiques pour les TPE PME, la permanence de la déléguée du Défenseur des droits - mise en place avec M. Jacques Toubon dans le premier mandat -, les permanences du Conciliateur de justice, la permanence de l'ADIL sur le logement, la permanence de la CPAM pour les personnes malentendantes et la permanence d'un représentant du Médiateur de la Ville de Paris. Depuis 2025, la Mairie du 9^e accueille une permanence de l'Association des médiateurs solidaires et indépendants, assurée par deux habitants de l'arrondissement que Mme la Maire remercie -, permettant d'aider les usagers dans la prévention ou la résolution d'un conflit. Mme la Maire souligne le travail de la MVAC (Maison de la vie associative), qui propose également des permanences ouvertes aux habitants et aux usagers du 9^e arrondissement.

Il s'agit par exemple de cours d'informatique, de cours de français, d'une aide aux devoirs, et de rencontres pour briser l'isolement, ce qui est très important et appréciable. Mme la Maire remercie l'équipe autour de M. Sébastien Leparlier et de Mme Amélie Tallevast, qui assurent la mise en place de ces dispositifs.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAJ.37.

VŒU V.09.2025.015 - VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À L'ACCUEIL D'ÉVÈNEMENTS LIÉS À LA GALAXIE D'EXTRÊME-DROITE DE PIERRE-EDOUARD STERIN DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil informe que la Nuit du bien commun se tiendra le 4 décembre 2025 aux Folies Bergère et que cet événement est organisé par une association cofondée par M. Pierre-Édouard Stérin qui est un milliardaire qui finance l'extrême droite. Elle affirme que Mme la Maire est républicaine, comme elle a pu le constater lors du départ de M. Jean-Baptiste Gardes, élu de l'exécutif ayant quitté Les Républicains pour rejoindre l'extrême droite. Elle estime que cet événement n'a pas sa place dans le 9^e arrondissement. Elle ne demande pas son interdiction puisqu'il s'agit d'un lieu privé. En revanche, elle indique que Mme la Maire a le pouvoir de faire part de son mécontentement, en sachant que l'extrême droite entre de manière rampante et insidieuse dans les esprits. Quand elle est accompagnée par des milliardaires et cautionnée par les médias, cela prend des proportions énormes. Cela explique les résultats de plus en plus importants de l'extrême droite à Paris, dans le 8^e, mais aussi dans le 9^e arrondissement. Mme Frédérique Dutreuil demande à Mme la Maire de prendre position publiquement contre cet événement, de condamner fermement cette décision des Folies Bergère d'accueillir un tel événement, incompatible avec les valeurs humanistes et démocratiques portées, espère-t-elle, par le 9^e arrondissement, et d'engager un dialogue avec les directions des lieux culturels et événementiels du 9^e afin de les sensibiliser à l'impact de leurs choix de programmation sur la cohésion sociale et le respect des valeurs républicaines. Elle ajoute qu'il lui semble que le propriétaire des Folies Bergère est M. Lagardère, en tous les cas d'une entreprise assez proche de M. Bolloré. Mme Frédérique Dutreuil considère que la prolifération de ce genre d'événement est très inquiétante pour la démocratie et les valeurs républicaines qu'ils défendent.

Mme la Maire passe la parole au conseiller de Paris pour exprimer la position de l'exécutif du 9^e arrondissement.

M. Alexis Govciyan remercie Mme Frédérique Dutreuil pour son vœu qui soulève deux enjeux importants : la vigilance face aux discours extrémistes et la défense des valeurs républicaines. La Mairie du 9^e arrondissement est très attachée aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de respect de toutes et tous.

La Mairie du 9^e accueille très fréquemment, plus que partout ailleurs, des conférences et des débats en ce sens, tels que récemment la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et lundi 8 décembre 2025 la soirée Liberté, liberté chérie, à laquelle M. Alexis Govciyan espère que Mme Frédérique Dutreuil sera présente, dans le cadre du 120^e anniversaire de la loi sur la laïcité. Ces événements sont des dizaines en programmation passée, pour tous types de publics, que Mme Frédérique Dutreuil connaît.

M. Alexis Govciyan indique que la démarche proposée par ce vœu pose plusieurs difficultés majeures, tant sur le principe démocratique que sur celui de la cohérence de leur action publique. Premièrement, si la loi est respectée, le rôle de notre Conseil n'est pas de trier les opinions ni de censurer des programmations privées. Une telle approche pourrait même rappeler certaines heures sombres de notre histoire ou bien des pratiques de certains pays étrangers, que la Mairie du 9^e arrondissement condamne. Les Folies Bergère est un établissement privé, libre de sa programmation. Le Conseil d'arrondissement n'a aucune compétence pour autoriser, interdire ou condamner des événements relevant d'opérateurs privés, tant qu'ils respectent la loi et s'inscrivent dans ce cadre. Le rôle de la Mairie du 9^e n'est donc pas de décider quelles opinions ont droit de cité et lesquelles devraient être bannies. Elle n'est ni un comité de censure, ni une autorité morale chargée de trier des idées acceptables et non acceptables. Ni la préfecture de Police, ni le directeur du théâtre, ni la Mairie ne considèrent qu'il y aurait un risque de trouble à l'ordre public. Le fait que la liberté d'expression s'exerce dans le cadre de la loi, et non selon les postures ou le contexte politique du moment, est un principe fondamental d'une démocratie libérale. M. Alexis Govciyan rappelle qu'ils sont à quelques mois des élections municipales mais soulignent que le contexte politique ne justifie pas toutes les postures. La ligne de la Mairie du 9^e doit être la cohérence, et non l'indignation à géométrie variable, selon les sensibilités politiques.

M. Alexis Govciyan annonce que l'exécutif du 9^e refuse d'ouvrir la voie à une forme de police locale du débat politique et public, même au nom de bonnes intentions. Pour cette raison, il ne votera pas ce vœu.

Mme la Maire passe la parole aux élus l'ayant demandée.

Mme Camille Vizios-Brami avoue qu'elle est surprise par les propos de M. Alexis Govciyan à l'égard de M. Pierre-Édouard Stérin, dont la volonté et l'agenda politique sont extrêmement documentés et devraient inquiéter tous les élus, en tant que bons républicains, étant donné qu'il est un ennemi de la République. Elle précise que sa holding s'appelle Périclès.

Mme la Maire demande où se trouve le siège de Périclès.

Mme Camille Vizios-Brami répond qu'il se trouve dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire rétorque que ce n'est pas exact et évoque la possibilité que son collègue de Paris Centre soit interpellé sur la présence du siège de Périclès.

Mme Camille Vizios-Brami indique qu'ils pourront l'interpeller et demande si elle peut finir son intervention. Elle affirme qu'elle ne sort ni des postures, ni des caricatures.

Mme Camille Vizioz-Brami informe qu'elles sont en train d'exposer leur étonnement. Face à la tenue insidieuse de cet événement dans le 9^e arrondissement, elle estime qu'elles sont des vigies. Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que M. Pierre-Édouard Stérin a un agenda politique très clair, de l'extrême droite, et qu'il soutient des associations anti-IVG et des mouvements catholiques intégristes, de manière déclarée et assumée, ce qui est son choix. Elle ajoute qu'il est d'extrême droite et que chacun porte ses combats. Elle indique qu'il a eu des discours sur la fin de vie qui appartiennent à une droite réactionnaire, de plus en plus à l'aise en la matière. Mme Camille Vizioz-Brami affirme être très à l'aise avec ce vœu porté par Mme Frédérique Dutreuil, qu'elle soutiendra et qu'elle votera. Elle ajoute qu'elle est surprise par le positionnement de l'exécutif du 9^e, qu'elle respecte cependant. En tant que force de progrès de gauche, elle estime qu'il est de leur devoir d'alerter et d'intervenir dans ce type d'instance pour montrer leur désaccord.

Mme la Maire indique que l'intervention de Mme Camille Vizioz-Brami demande une précision de la part de l'exécutif du 9^e arrondissement.

M. Pierre Maurin annonce qu'il soutient M. Alexis Govciyan sur ce point, ce qui n'est pas toujours le cas, ainsi que Mme la Maire, puisqu'il lui paraît nécessaire d'assurer une neutralité institutionnelle. Il estime qu'il est assez dangereux d'agiter en permanence ces peurs. Il confirme que M. Pierre-Édouard Stérin est conservateur, appartenant à l'extrême droite. Il précise que le projet Périclès est son projet politique. La Nuit du bien commun, en revanche, est un sujet différent. Il invite à relire la tribune des élus socialistes sur ce sujet dans *Le Monde*, qui ont bien écrit que certaines associations qui sont choisies par l'association de la Nuit du bien commun sont tout à fait honorables. Les maires, auteurs de cette tribune, reconnaissent l'action de certaines associations. Il s'agit aujourd'hui d'un projet caritatif. M. Pierre Maurin affirme qu'il n'a rien à voir avec M. Pierre-Édouard Stérin, et qu'il a juste lu ce qui est paru dans *Le Monde*, qui n'est pas une presse d'extrême droite, et sur BFM, où il a été indiqué que la CCI de Bordeaux a reçu des menaces car elle organise une soirée dans le cadre de la Nuit du bien commun. M. Pierre Maurin considère que c'est dangereux. Les chefs d'entreprise ont tout à fait le droit de donner de l'argent à ces associations s'ils le souhaitent. Il recommande encore une fois de bien différencier le projet Périclès de la Nuit du bien commun. Il n'a pas d'avis à ce propos, mais recommande d'éviter en permanence d'agiter des peurs.

Mme Adeline Guillemain informe que la plupart des manifestations de Périclès ou du Fonds du bien commun ont lieu dans le 2^e arrondissement. Il est par conséquent étonnant que ce vœu soit adressé à la Mairie du 9^e arrondissement. Cela montre qu'il existe derrière une raison purement politique. Mme Adeline Guillemain ajoute qu'elle leur fait en plus de la publicité pour cet événement, ce que l'exécutif du 9^e n'aurait pas forcément fait.

Mme la Maire confirme que l'exécutif du 9^e ne fait en aucune manière de la publicité pour cet événement.

Mme la Maire donne la parole à M. Alexis Govciyan pour faire part de la position de l'exécutif du 9^e, en précisant qu'elle voit bien la posture, la caricature et la direction du débat public.

M. Alexis Govciyan indique que c'était prévisible. Il est étonné par les propos de Mme Camille Vizioz-Brami. Il rappelle que Mme la Maire, lui-même et ses collègues élus sont attachés à ces principes qui sont leur combat permanent. Or il ne s'agit pas de cela dans ce vœu. Il n'a pas pour objet de savoir qui fait quoi et dans quel cadre, mais d'interdire une manifestation à une soirée aux Folies Bergère.

Mme Camille Vizioz-Brami intervient hors micro.

M. Alexis Govciyan indique que le vœu a pour objet de condamner une soirée dont la tenue relève du libre choix de ceux qui l'organisent avec un établissement privé. À partir de là, il ne voit pas dans quel cadre la Mairie du 9^e pourrait intervenir. Il affirme que l'exécutif du 9^e combat les extrêmes, à gauche comme à droite, et l'intégrisme islamiste. En cas de non-respect de la loi, la Mairie du 9^e peut intervenir. Mais dans le cas contraire, ce n'est pas sa place.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique Dutreuil pour conclure.

Mme Frédérique Dutreuil informe avoir été dérangée par le fait que l'exécutif du 9^e a indiqué que ce type de vœu - de surcroît des écologistes, même s'il n'a pas indiqué cela - est circonstanciel et a été déposé à des fins politiques en raison de la période des municipales. Cela revient à oublier que les écologistes, à chaque présidentielle, le cœur et le ventre serrés, appellent toujours à faire barrage à l'extrême droite, et que les écologistes combattent fermement l'extrême droite et tout ce qui peut avoir pour effet de proliférer ses idées dans la sphère publique, puisque l'extrême droite est un cancer. Mme Frédérique Dutreuil indique que le fait d'affirmer que ce vœu est circonstanciel lui pose un problème. Elle réaffirme que les écologistes combattent systématiquement l'extrême droite, de manière républicaine, dans les urnes. Elle explique qu'il ne s'agit pas de demander à la Maire de se prononcer sur l'interdiction d'un événement, mais de condamner les événements liés à la galaxie d'extrême droite de M. Pierre-Édouard Stérin, cofondateur de cette association. Elle ajoute que la réponse de l'exécutif du 9^e lui fait penser qu'il est dans une séquence pré-électorale, et qu'il a peut-être tout intérêt à avoir ce positionnement pour ne pas s'enfermer, car il aura certainement besoin de ces voix d'extrême droite. Elle avoue par conséquent que sa réponse la met très en colère.

M. Alexis Govciyan répond que Mme Frédérique Dutreuil est seule juge de ses propos, en précisant qu'ils en reparleront.

Mme la Maire le confirme et estime qu'il s'agit vraiment d'une caricature. Elle ajoute qu'elle n'a pas de leçon à donner sur ce sujet. Elle affirme que l'exécutif du 9^e combat les extrêmes et qu'il est profondément républicain. Comme Mme Frédérique Dutreuil l'a indiqué dans son intervention liminaire, elle rappelle qu'elle n'a jamais faibli face aux extrêmes.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'elle a soutenu Mme la Maire.

Mme la Maire la remercie.

Mme Frédérique Dutreuil indique que Mme la Maire laisse le danger courir et qu'il est scandaleux qu'elle ne prenne pas position.

Mme la Maire rétorque que l'exécutif du 9^e a pris position, constatant que Mme Frédérique Dutreuil n'a pas écouté la réponse de M. Alexis Govciyan.

Mme Frédérique Dutreuil affirme que Mme la Maire ferme les yeux.

Mme la Maire rétorque qu'elle ne ferme jamais les yeux sur ces questions.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les principes républicains et démocratiques garantis par la Constitution ;

Considérant que le 9^e arrondissement est un territoire profondément attaché aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de lutte contre toutes les formes de discrimination ;

Considérant que M. Pierre-Edouard Sterin, entrepreneur et mécène, s'est affirmé publiquement comme proche de milieux politiques et intellectuels situés à l'extrême-droite du spectre politique, notamment en finançant ou soutenant des organisations, réseaux ou initiatives promouvant des positions idéologiques ultraconservatrices ;

Considérant que ces réseaux sont identifiés pour défendre des conceptions remettant en cause des avancées sociétales et des droits fondamentaux, en particulier sur les questions d'égalité, de libertés publiques, de droits des femmes et des minorités, ainsi que sur l'État de droit ;

Considérant que plusieurs initiatives associées à cet écosystème visent à influencer le débat public en faveur d'un projet politique de rupture avec les principes républicains de tolérance, de pluralisme, de non-discrimination et d'ouverture, valeurs qui fondent l'identité du 9^e arrondissement ;

Considérant qu'un événement affilié à cet écosystème est annoncé dans l'enceinte des Folies Bergère, établissement culturel emblématique de notre arrondissement ;

Considérant que l'accueil, dans des lieux culturels du 9^e arrondissement, d'événements organisés par ou liés à ces réseaux contribue à la banalisation de discours extrémistes et à leur implantation dans l'espace public local, ce à quoi les élu.e.s du 9^e arrondissement entendent s'opposer fermement ;

V.09.2025.015 (suite)

Considérant qu'il appartient aux institutions locales, même lorsqu'elles n'ont pas de pouvoir direct sur la programmation d'un établissement privé, d'exprimer clairement leur attachement aux valeurs républicaines et leur vigilance face aux dérives extrémistes ;

Sur proposition de Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- ***que la Maire du 9^e arrondissement affirme publiquement l'opposition des élu.e.s du Conseil d'arrondissement à l'organisation, dans le 9^e, d'événements liés à la galaxie d'extrême-droite de Pierre-Edouard Sterin ;***
- ***qu'elle condamne fermement la décision des Folies Bergère d'accueillir un tel évènement, incompatible avec les valeurs humanistes et démocratiques portées par notre arrondissement ;***
- ***qu'elle engage un dialogue avec les directions des lieux culturels et événementiels du 9^e afin de les sensibiliser à l'impact de leurs choix de programmation sur la cohésion sociale et le respect des valeurs républicaines.***

VOËU V.09.2025.016 - VOEU PRÉSENTÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU DEVOIR DE PROBITÉ DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Mme Camille Vizioz-Brami constate, à l'occasion du scrutin à venir, l'émergence ou la volonté de réfléchir autrement, en se disant que les élus sont aussi responsables de l'état de leur démocratie. Elle souligne de nombreux progrès réalisés tels que la loi sur la parité, la création de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, et la loi sur le non-cumul. Elle explique que le vœu s'inscrit dans cette dynamique, pour essayer de combattre la défiance que peuvent avoir les citoyens à l'égard du monde politique, et d'œuvrer à plus de transparence, d'équité, d'intégrité et d'exemplarité, ce qui anime la grande majorité des élus. Dans cette perspective, un certain nombre d'associations, qui évoluent dans la sphère de la démocratie locale et participative, poussent l'idée que les élus et les candidats aux élections devraient présenter un casier judiciaire vierge, comme cela peut se faire dans certaines associations ou professions. Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'il s'agit de l'objet de ce vœu qu'elle trouve intéressant parce qu'il repositionne les élus dans une République un peu essoufflée et esquinée. Elle estime que c'est l'occasion pour les élus de se repositionner et de se questionner sur ce qu'ils peuvent améliorer pour être encore plus exemplaires. Elle précise qu'elle ne parle pas des élus autour de cette table, mais d'une manière générale. Dans le cadre des élections de mars 2026 et des prochaines, le fait de prouver que son casier judiciaire est vierge peut être un gage d'exemplarité. Mme Camille Vizioz-Brami précise que son parti, le parti socialiste, suit une formation contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes, en précisant qu'il s'agit d'une obligation pour être candidat.

Mme la Maire intervient hors micro.

Mme Camille Vizioz-Brami déclare que c'est aussi son cas. Elle estime qu'il est important de le dire, car ce n'est pas le cas partout. Cela montre un certain engagement des citoyens engagés dans la vie publique et qui auront un mandat.

Cela dit aussi quelque chose de la République et de sa modernité. Mme Camille Vizioz-Brami évoque un certain nombre d'échelles à respecter, au niveau législatif et parlementaire, en ajoutant que la Ville peut aussi porter cela au Conseil de Paris. Elle espère que les élus seront nombreux à soutenir ce vœu.

Mme la Maire la remercie. Elle constate que les propos très constructifs que Mme Camille Vizioz-Brami vient de tenir ne reflètent pas vraiment l'écriture du vœu.

Mme Camille Vizioz-Brami intervient hors micro.

Mme la Maire constate que ce n'est pas complètement ce qui est écrit dans le vœu. Elle passe la parole au conseiller de Paris Alexis Govciyan pour lui répondre.

M. Alexis Govciyan informe qu'il va présenter la réponse au vœu et non aux propos de Mme Camille Vizioz-Brami, en associant Mme Lorraine Gay qui a contribué à sa rédaction, notamment sur le plan juridique.

M. Alexis Govciyan commence par une remarque de forme et pratique. Le casier judiciaire est un relevé de condamnations pénales, soit un document qui donne une photographie de la situation pénale d'un individu à un moment donné. Ce casier n'est pas générateur ni créateur de droit. S'il y a eu condamnation, c'est qu'un juge s'est prononcé, et s'il n'y en a pas, cela ne signifie pas que des procédures ne sont pas en cours.

Ensuite, le vœu fait état de manière générale d'un casier judiciaire vide. Or ce casier se compose de trois bulletins. Le premier, le plus complet, est accessible aux seuls magistrats. Le deuxième, dans lequel certaines condamnations ne figurent pas, peut être délivré aux seules autorités administratives, tribunaux de commerce, dirigeants de société, dont les salariés exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès de mineurs. Le troisième, qui comporte uniquement les condamnations les plus graves, ne peut être communiqué qu'à la personne condamnée. Le vœu manque avant tout de précision quant au casier auquel il fait référence. S'il s'agit du premier bulletin, cela signifie que même une condamnation pour diffamation punie d'une amende avec sursis pourrait faire obstacle à une candidature, dès lors que cette condamnation serait inscrite au bulletin. Surtout, en-dehors de toute considération politique, exiger un casier judiciaire vierge - encore faut-il savoir lequel - reviendrait à créer une condition d'éligibilité supplémentaire qu'il appartiendrait au législateur seul d'adopter avec l'aval du Conseil constitutionnel, mais également à sanctionner a priori et de manière générale et absolue tout potentiel candidat. En effet, dès lors que ce dernier aurait fait l'objet d'une condamnation pour quelque infraction que ce soit, et sans considération du temps, il serait privé du droit de se présenter. Or des interdictions générales, absolues et sans limite de temps sont prohibées. Cela outrepasserait par ailleurs la loi pénale qui définit et sanctionne précisément toutes les infractions susceptibles d'entraîner une inéligibilité. Aussi, vouloir faire du casier vierge une condition d'éligibilité, c'est méconnaître le droit pénal et le rôle du juge, qui sont des garanties contre l'arbitraire. Mais c'est aussi méconnaître le principe d'individualisation des peines, en se focalisant sur un document qui ne dit rien de la condamnation ou si cette condamnation n'est pas déjà assortie d'une inéligibilité.

Une telle démonstration juridique, dont M. Alexis Govciyan espère qu'elle a déjà convaincu Mme Camille Vizioz-Brami de retirer son vœu, peut aussi s'appuyer sur une autre considération. M. Alexis Govciyan rappelle qu'ils sont en fin de mandature et que les élections municipales auront lieu un peu plus de trois mois plus tard. Alors qu'il existe tant d'enjeux et de sujets pour les Parisiens que la majorité, à laquelle Mme Camille Vizioz-Brami appartient, n'a pas voulu traiter, le fait de vouloir introduire un tel vœu, en conseil d'arrondissement, maintenant, reste problématique. M. Alexis Govciyan souligne, en lisant le vœu, que Mme Camille Vizioz-Brami souhaite qu'en moins de 100 jours, l'État et les autorités publiques agissent en faveur d'une inscription dans le Code électoral d'une condition d'éligibilité exigeant un casier judiciaire exempt de toute condamnation pour atteinte à la probité pour les candidats aux élections municipales. M. Alexis Govciyan précise que la démarche du groupe de Mme Camille Vizioz-Brami lui paraît quelque peu démagogique et ne rend nullement service à la démocratie et au climat politique le plus apaisé possible que leurs concitoyens seraient en droit de souhaiter. Il insiste sur la nécessité d'un climat apaisé et d'un débat sur ces questions.

Enfin, introduire un tel vœu, sachant qu'il n'a aucune chance d'aboutir à un résultat, compte tenu à la fois des délais, des règles juridiques, des procédures législatives et même administratives, c'est aussi faire le lit des extrêmes et entretenir un climat malsain que les formations politiques responsables telles que celle de Mme Camille Vizioz-Brami ne devraient pas envisager.

M. Alexis Govciyan annonce que l'exécutif du 9^e arrondissement ne votera pas ce vœu ainsi présenté par le groupe de Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme la Maire précise qu'une alternative pourrait être pour Mme Camille Vizioz-Brami de retirer son vœu, si elle a été convaincue par la démonstration de M. Alexis Govciyan. Elle souligne qu'ils sont à 100 jours des élections et note que jamais pendant les vingt-cinq ans de responsabilité du groupe de Mme Camille Vizioz-Brami à la mairie centrale, il n'a pris l'initiative d'une telle disposition, en rappelant que M. François Hollande a aussi été président de la République, les planètes ayant été ainsi un temps complètement alignées pour pouvoir avancer sur ce sujet et dans le cadre de ce débat qui peut avoir lieu. Mme la Maire remercie M. Alexis Govciyan pour son propos et sa démonstration, avec la participation de Mme Lorraine Gay.

Mme la Maire passe la parole aux conseillers qui l'ont demandée.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'ils savent que la décision dépend du législateur. Elle note qu'il n'est pas précisé de temporalité dans le vœu et indique que sa collègue ne souhaitait probablement pas une légifération pour les municipales. Elle évoque de nombreuses affaires, concernant par exemple Marine Le Pen et des députés macronistes, et de nombreuses condamnations ces dernières années.

Mme la Maire précise que tout l'échiquier politique a été concerné, de l'extrême gauche à l'extrême droite.

Mme Frédérique Dutreuil le confirme, en indiquant qu'elle n'a pas de souci avec cela. Elle ajoute que Mme la Maire aurait dû la laisser terminer son propos et qu'elle doit savoir, depuis le temps qu'elle siège dans ce conseil d'arrondissement, qu'elle n'a pas peur de dire que son camp commet des erreurs.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'elle s'est largement exprimée à plusieurs reprises à ce sujet. Elle évoque la prolifération d'affaires quelles que soient les couleurs politiques concernées, et estime que le fait de s'interroger et d'inciter les législateurs à se pencher sur la question n'est pas une mauvaise chose. Il n'est en outre pas demandé que l'Assemblée nationale se prononce avant les élections municipales ou juste après, par exemple fin septembre.

M. Pierre Maurin indique qu'il a également mal compris. Il rappelle que l'exigence d'un casier judiciaire vierge pourrait être disproportionnée par rapport à des principes constitutionnels. Il n'est par conséquent pas certain de la nécessité de se précipiter en la matière, même s'il existe une exigence de probité. Il considère que la loi est relativement bien équilibrée. Une réflexion, une réadaptation voire une exigence sont nécessaires. M. Pierre Maurin avoue qu'il a un peu de mal à croire Mme Camille Vizioz-Brami quand elle affirme qu'il n'y a absolument aucun lien entre la présentation de ce vœu et les élections à venir.

M. Alexis Govciyan demande à Mme Camille Vizioz-Brami de préciser quel bulletin est concerné dans son vœu.

Mme la Maire intervient hors micro.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que cela ne sera pas de son ressort mais de celui du législateur. Elle évoque ensuite la temporalité. Elle rappelle qu'elle est élue d'opposition dans le 9^e arrondissement depuis trois ans, et indique qu'elle préfère proposer que s'opposer. Elle trouve que l'idée de casier judiciaire vierge est saine et donne une aspiration à la vie politique nécessaire. Elle estime que les élus doivent eux-mêmes se plier à certaines exigences demandées par les citoyens. À partir du moment où ils n'ont rien à se reprocher, elle recommande de présenter un casier judiciaire vierge. Mme Camille Vizioz-Brami ne voit pas en quoi cela poserait un problème et ajoute que cela est unanimement partagé. Il s'agit d'un point démocratique, de transparence et d'égalité. Concernant la temporalité, Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'ils ont fantasmé. Elle confirme qu'ils connaissent la contrainte parlementaire, ce temps long, même si des réformes modifient parfois des scrutins de façon extrêmement rapide, comme cela a été constaté durant l'été 2025, en reconnaissant qu'elle n'a pas ce pouvoir ni cette prétention. Elle ajoute que ce vœu est une vraie réflexion collective sur la République et sur ce que les élus veulent en faire, très loin des propos tenus par l'exécutif du 9^e sur les extrémismes. Elle estime au contraire que cette proposition combat les extrémismes. Elle annonce qu'elle ne retirera pas ce vœu.

Mme la Maire indique qu'elle ne doute pas que Mme Camille Vizioz-Brami ait rédigé elle-même ce vœu, mais souligne qu'il y est écrit « pour les candidats et candidates aux élections municipales ». Elle comprend par conséquent que ce vœu entre dans un contexte de débat au Conseil de Paris le 17 décembre sur ce sujet. Elle insiste sur le fait que celui ou celle qui a soufflé ce vœu à Mme Camille Vizioz-Brami a bien écrit que cela s'inscrivait dans le contexte des élections municipales.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'il s'agit des élections municipales mais pas celles de mars 2026.

Mme la Maire répond qu'il s'agit alors des élections municipales de 2032 ou 2038.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute qu'il s'agit des prochaines échéances.

Mme la Maire répond que les prochaines échéances sont les élections municipales de mars 2026.

M. Alexis Govciyan affirme qu'il n'a pas porté de jugement personnel, en espérant que Mme Camille Vizioz-Brami l'a compris, mais qu'il a essayé d'expliquer une position juridique et politique uniquement sur son vœu. Il constate que Mme Camille Vizioz-Brami n'a toujours pas indiqué quel bulletin est concerné. Il souligne l'importance de cette question puisque c'est à partir de là que le débat démarre, à l'Assemblée et ailleurs, et se poursuit pendant des mois. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'avoir tous les bulletins en décidant simplement qu'on les aurait. Il rappelle qu'il a également parlé du rôle du juge pénal et à quel point, dans un État de droit, qui est fondamental - en espérant que Mme Camille Vizioz-Brami partage ce point -, les juges et la justice jouent un rôle majeur. Il souligne l'importance de leur action, y compris concernant le casier judiciaire. Il constate que Mme Camille Vizioz-Brami n'a pas demandé un casier judiciaire vierge pour autre chose que pour des élections municipales, et considère que ce genre de question est problématique à quelques jours d'élections. Il estime que les élus ont autre chose à faire, à savoir accompagner les Parisiens qui ont de vraies inquiétudes. M. Alexis Govciyan réaffirme que sa réponse n'est pas une attaque mais une explication.

Mme la Maire le remercie et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant que la défiance des citoyens à l'égard des institutions politiques demeure très élevée, et que l'un des leviers essentiels de la restauration de la confiance est l'exemplarité des élu.e.s ;

Considérant que le rapport public de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) rappelle chaque année que la lutte contre la corruption, les atteintes à la probité et les conflits d'intérêts constitue un enjeu essentiel pour restaurer la confiance démocratique et protéger l'intégrité des institutions locales ;

Considérant que, à ce jour, aucune disposition législative générale n'impose aux candidat.e.s aux élections municipales d'avoir un casier judiciaire vierge, et que cette absence de condition d'éligibilité sur la probité constitue un problème démocratique et juridique majeur ;

Considérant que le Code électoral prévoit déjà des cas d'inéligibilité en cas de condamnations pénales, mais que ces inéligibilités restent limitées et ne couvrent pas l'ensemble des infractions portant spécifiquement atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement de fonds...) lorsqu'elles n'entraînent pas automatiquement une peine d'inéligibilité ;

Considérant que de nombreuses associations de défense de l'éthique publique, soutiennent cette idée, considérant que l'obligation d'un casier vierge constitue une condition d'aptitude plutôt qu'une sanction, et qu'elle est compatible avec les principes républicains ;

Considérant qu'un devoir de casier judiciaire vide n'entraverait pas la présomption d'innocence, dès lors qu'elle s'appliquerait uniquement aux condamnations définitives, et que les mécanismes de réhabilitation judiciaire seraient maintenus ;

Considérant que cette exigence de probité peut être conçue comme une mesure préventive, non répressive, visant à garantir aux électeurs une plus grande transparence et confiance dans leurs représentants locaux ;

Considérant que de nombreux pays européens, tels que l'Italie, l'Espagne ou la Belgique, ont intégré dans leur législation des dispositifs exigeant un casier judiciaire vierge ou un contrôle renforcé de probité pour les candidats à certaines fonctions publiques, afin de garantir l'intégrité des mandats locaux ;

Considérant que l'exemplarité et l'intégrité des candidats et futurs élus constituent désormais une attente forte des citoyennes et des citoyens, condition indispensable au bon fonctionnement du débat démocratique et à la participation électorale ;

Le Conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu :

- **que l'État et l'ensemble des autorités publiques locales et nationales agissent en faveur d'une inscription dans le Code électoral d'une condition d'éligibilité exigeant un casier judiciaire exempt de toute condamnation pour atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, favoritisme, concussion, blanchiment, etc.) pour les candidat.e.s aux élections municipales ;**
- **que le Gouvernement ouvre sans délai un chantier législatif sur cette question, en déposant un projet de loi ou en soutenant une initiative parlementaire allant en ce sens, et en s'appuyant sur les expertises de la HATVP et des associations de lutte contre la corruption ;**
- **que le Gouvernement étudie l'opportunité d'étendre cette exigence à d'autres scrutins locaux, notamment les élections départementales, régionales et les élections dans les intercommunalités, dans un souci de cohérence et de renforcement global de l'éthique publique ;**
- **que la Ville de Paris exprime publiquement son soutien à cette évolution législative, et s'engage à porter cette demande auprès des parlementaires parisiens, afin qu'ils relaient cette exigence de probité au sein du débat national.**

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ACTIVITÉ 2025 DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire informe que l'assemblée générale des conseils de quartier, à laquelle elle a assisté avec grand plaisir, s'est tenue la semaine précédente. Elle précise que le document présenté a été concerté avec les conseils de quartier.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que l'année 2025 a été, de façon classique, une très grande année pour les conseils de quartier. Ils se sont réunis très régulièrement, une fois par mois en moyenne. M. Jean-Pierre Plagnard remercie à ce titre ses collègues, très actifs dans les conseils de quartier : M. Nicolas Cour pour le quartier Opéra-Chaussée d'Antin, Mme Maud Lelièvre pour le quartier Faubourg Montmartre, M. Sébastien Dulermo pour le quartier Anvers-Montholon et Mme Adeline Guillemain pour le quartier Pigalle-Martyrs.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne les nombreuses réalisations en 2025, principalement par les conseillers de quartier. Les trois réunions publiques ont été remarquables. La réunion publique organisée par le quartier Anvers-Montholon le 29 avril 2025 avait pour objet la manière d'aider des personnes en situation de précarité dans le 9^e arrondissement. Une autre réunion publique, à laquelle a assisté Mme Maud Lelièvre, a porté sur Paris à 50 °C. La dernière réunion, qui s'est tenue le 13 novembre 2025, a porté sur la cyber-malveillance et la manière de se protéger des arnaques en ligne et des dangers menaçant les enfants et les adolescents. Tout cela a été rendu possible par la grande implication de chacun. M. Jean-Pierre Plagnard remercie spécialement Mme Françoise Tomasini, coordinatrice des conseils de quartier du 9^e, qui a joué un rôle majeur dans cette réussite. Il évoque le guide des artisans d'art, en précisant qu'il s'agissait d'un document ancien, datant de la précédente mandature.

Mme la Maire intervient hors micro.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que ce guide a été profondément remanié et enrichi et qu'il figure sur le site de la Mairie du 9^e. Il invite tout le monde à le consulter. Il insiste sur l'importance des artisans d'art, très nombreux dans l'arrondissement. Alors que les fêtes de Noël approchent, il invite les personnes ne sachant pas quels cadeaux faire, à lire ce guide et à rencontrer les artisans d'art qui sont merveilleux. Cela constitue une richesse et une fierté du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque une autre fierté de l'arrondissement en annonçant la fête des 130 ans du cinéma, qui se tiendra quelques jours plus tard. Mme Françoise Tomasini, principalement, a travaillé d'arrache-pied sur ce projet. Il est prévu une parution sur le site de la Mairie du 9^e. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que la première projection payante organisée par les frères Lumière s'est passée dans le 9^e arrondissement le 28 décembre 1895. La carte interactive qui sera publiée en ligne indiquera un grand nombre d'événements liés au cinéma dans le 9^e, arrondissement, majeur en la matière et où étaient implantés une cinquantaine de cinémas à une époque.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne la motivation de chacun et la richesse du quartier et de l'arrondissement.

Mme la Maire le remercie et salue l'investissement et le dévouement de Mme Françoise Tomasini en ajoutant qu'ils ont beaucoup de chance de l'avoir. Elle explique qu'en tant que coordinatrice des conseils de quartier, elle met en scène et accompagne les idées et initiatives des conseillers de quartier qu'elle remercie. Elle remercie les conseillers du quartier Pigalle-Martyrs, pour leur fête formidable du 28 novembre 2025 place Lino Ventura, qui a rassemblé de nombreuses personnes. Mme la Maire souligne le besoin de liens dans la société qui doute. Face aux difficultés du moment, les gens ressentent le besoin d'être ensemble et de partager des moments de fraternité.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2025.112 (2025.DLH.243) - RÉALISATION AU 7 RUE CHORON (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 18 LOGEMENTS SOCIAUX (11 PLA I - 7 PLUS) PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (2 267 924 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un projet attendu depuis longtemps.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que le projet a évolué récemment. Il rappelle que cette délibération fait suite à celle de novembre 2024, qui visait à acquérir, à la suite d'une préemption, l'immeuble du 7 rue Choron, et à conclure un bail emphytéotique avec ELOGIE-SIEMP pour facturer à cette société les loyers capitalisés d'un montant de 3,2 millions d'euros. La Mairie du 9^e avait alors pensé qu'une ville aussi riche que Paris n'avait pas besoin de cela. Dans le cadre de cette délibération, ELOGIE-SIEMP propose un programme d'acquisition-amélioration de l'immeuble. Il s'agira de 11 PLA I (5 T2 et 6 T3), 7 PLUS (3 T2 et 4 T3) et 2 commerces. M. Jean-Pierre Plagnard regrette l'absence de PLS. L'objectif des travaux est d'atteindre un gain énergétique de 60 % et de ne pas dépasser l'étiquette C. Actuellement, 8 logements ont un DPE D, 4 un DPE E et 2 un DPE F. Les travaux seront donc importants. M. Jean-Pierre Plagnard précise que le détail des travaux se trouve dans la délibération. Le montant de l'opération s'élève à 8,2 millions qui inclut une subvention de la Ville de Paris de 2,3 millions. M. Jean-Pierre Plagnard précise ensuite les droits de réservation. La Préfecture devra avoir 5 logements et la Ville de Paris 10 logements. Il s'agit normalement d'une répartition à 50-50 entre la mairie d'arrondissement et la mairie centrale. Or des logements sont laissés au bailleur social pour qu'il puisse faire des parcours résidentiels, et les ARPP sont retirés pour être confiés aux services sociaux. La Mairie du 9^e arrondissement espère par conséquent obtenir 5 logements. Le dépôt du permis de construire est prévu au troisième trimestre 2026 et la date de livraison des travaux en 2029.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite l'analyse de l'exécutif du 9^e qui avait demandé d'avoir une vision claire de l'ensemble de l'opération, jusque-là en vain. La préemption s'élevait à 9,5 millions, à laquelle s'ajoute une commission de 444 000 euros. La nouvelle opération de réhabilitation d'un montant de 4 653 000 euros donne un total de 14 598 000 euros.

Compte tenu des 1 331 m², dont 1 116 m² habitables, le prix moyen est de 10 967 euros le m², objectivement un peu élevé. M. Jean-Pierre Plagnard note que seuls 8 logements sur 17 sont vacants. L'effort de rachat ne servira finalement qu'à obtenir 8 logements et la Ville de Paris aura les 10 logements à terme lorsque les actuels occupants partiront.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.243.

DÉLIBÉRATION 09.2025.113 (2025.DLH.268) - RÉALISATION AU 8 RUE FROMENTIN (9^E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (583 886 EUROS).
Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que ce projet est également très attendu.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que le 8 rue Fromentin est dans le patrimoine d'ELOGIE-SIEMP depuis 2004. Il s'agit d'immeubles assez anciens, datant de 1850. L'objectif, ambitieux, est de faire passer les 43 logements sociaux d'un DPE E à C pour le bâtiment 1, et d'un DPE F à B pour le bâtiment 2. Le gain énergétique est de 54 % pour le bâtiment côté rue et de 73 % pour le bâtiment côté cour. Il est en outre prévu de diminuer l'émission des gaz à effet de serre de 94 % pour le bâtiment côté rue et de 96 % pour le bâtiment côté cour, ce qui est très ambitieux. Le coût de l'opération est évalué à 3,7 millions d'euros, soit 86 026 euros par logement. L'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 92 euros en moyenne, par an et par logement. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que tous les élus sont convaincus de la nécessité de réduire l'empreinte carbone, mais souligne le coût très important par rapport au gain faible. La Ville de Paris apportera une subvention de 583 000 euros à cette opération, en contrepartie du financement du programme et de la garantie des emprunts, qui interviendra dans un second temps. 19 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Les travaux doivent durer entre le 1^{er} trimestre 2027 et le 2^e trimestre 2028.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention sur ce programme de rénovation très attendu et soutenu par l'exécutif du 9^e, et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.268.

DÉLIBÉRATION 09.2025.114 (2025.DLH.275) - RÉALISATION AU 18 RUE DU DELTA (9^E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (236 005 EUROS).
Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard informe qu'ELOGIE-SIEMP dispose des immeubles en question, bâtis vers 1850, depuis 2003. L'objectif consiste à abaisser les DPE.

Il est prévu un gain énergétique de 68 % pour le bâtiment côté rue et de 70 % pour le bâtiment côté cour, et un gain relatif à l'émission de gaz à effet de serre de 71 % pour les deux bâtiments. Les travaux sont prévus en site occupé, ce qui veut dire qu'entre le 1^{er} trimestre 2027 et le 2^e trimestre 2028, les habitants vivront dans un bâtiment qui sera transformé de façon importante. Le coût de l'opération est évalué à 2 millions d'euros, soit 156 000 euros par logement. L'économie attendue par logement et par an est de 180 euros, soit un millième de la somme investie. La Ville de Paris apportera une subvention de 236 000 euros à cette opération. 7 droits de réservation seront accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans.

Mme la Maire le remercie et confirme que ces travaux en site occupé créeront des nuisances pour les occupants qui ne seront toutefois pas obligés de déménager, contrairement aux habitants du 90 rue Marguerite de Rochechouart, géré par ELOGIE-SIEMP. Ce sujet est préoccupant dans la mesure où il convient de reloger les familles et les enfants à proximité de leur lieu de vie et de leur école, ce qui n'est pas simple, bien que M. Jean-Pierre Plagnard s'investit pleinement.

M. Pierre Maurin demande pourquoi il existe une telle différence de coût par logement entre cette opération et l'opération présentée dans la délibération précédente.

M. Jean-Pierre Plagnard répond que les travaux et les lignes de travaux (5 et 8) sont différents.

Mme la Maire ajoute que les bâtiments en question sont une passoire thermique où il fait très froid l'hiver et très chaud l'été, ce qui nécessite des travaux d'isolement et de menuiserie très importants et coûteux.

Mme Frédérique Dutreuil salue ce type de délibération permettant d'augmenter le nombre de logements, et souligne que des investissements sont bien réalisés pour la rénovation énergétique par la Ville de Paris. Elle précise que de nombreuses délibérations concernent également d'autres arrondissements. Elle ajoute qu'il est donc inexact de penser qu'il n'y a pas d'investissements pour rénover le bâti et faire des économies d'énergie.

M. Pierre Maurin rétorque qu'ils n'ont pas dit qu'il n'y en avait pas mais qu'il n'y en avait pas suffisamment, et qu'il s'agirait plutôt de mettre la priorité sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Mme la Maire propose à son adjoint de conclure avant de mettre aux voix cette délibération, soutenue par l'exécutif du 9^e.

M. Jean-Pierre Plagnard confirme l'engagement de tous les élus en la matière, conscients du risque de catastrophe causée par le réchauffement climatique. Il recommande toutefois de s'interroger sur l'effort à réaliser et d'évaluer le résultat. Concernant la présente délibération, même si cette opération doit être réalisée, l'effort n'est que de 1 000 pour 1. Or il est nécessaire de chercher des économies où l'effort est plus faible. Le rendement de l'effort peut être bien supérieur.

Mme la Maire affirme que ces travaux sont absolument essentiels et rappelle que ces 13 logements sociaux ont un DPE G.

Mme la Maire précise que, selon la loi française, à partir du 1^{er} janvier 2025, il n'est plus possible de mettre en location de tels logements. Elle constate que la Ville de Paris est mise au pied du mur en sachant que ces logements ne sont pas décents.

Mme Frédérique Dutreuil intervient hors micro.

Mme la Maire répète que depuis le 1^{er} janvier 2025, les logements classés DPE G sont considérés comme non décents et ne peuvent plus être mis en location. Elle regrette par ailleurs qu'il s'agisse de travaux à horizon 2027 et que les habitants concernés continueront pendant ce temps à vivre dans ces logements extrêmement énergivores et mal isolés. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'agir et que les élus ont été très souvent interpellés à ce sujet. Elle recommande de procéder à ces travaux sans plus attendre.

Mme Frédérique Dutreuil rétorque que la loi concerne la mise en location, et qu'elle s'applique pour les logements déjà occupés au moment des renouvellements du bail. Elle affirme qu'il ne faut pas laisser entendre que les bailleurs sociaux seraient dans l'illégalité. Elle ajoute être d'accord avec Mme la Maire sur la nécessité des travaux.

Mme la Maire répond que la loi oblige les bailleurs sociaux à faire ces travaux.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.275.

DÉLIBÉRATION 09.2025.115 (2025.DLH.396-1) - RÉALISATION AU 24 BOULEVARD POISSONNIÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX (16 PLA I - 15 PLUS - 12 PLS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (9 134 837 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.116 (2025.DLH.396-2) - RÉALISATION AU 24 BOULEVARD POISSONNIÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX (16 PLA I - 15 PLUS - 12 PLS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLA I ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (8 400 880 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.117 (2025.DLH.396-3) - RÉALISATION AU 24 BOULEVARD POISSONNIÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX (16 PLA I - 15 PLUS - 12 PLS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLS PAR LA VILLE DE PARIS (6 524 987 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit d'une nouvelle adresse. L'acquisition a été possible par délégation, puisque la préemption de juillet 2025 n'a pas été réalisée par la Mairie de Paris, mais par la RIVP qui propose d'acquérir et d'améliorer ces 43 logements. M. Jean-Pierre Plagnard indique que la mixité sociale offerte par ce programme, qui concerne 16 PLA I, 15 PLUS et 12 PLS, est extraordinaire.

L'ensemble immobilier est composé de trois bâtiments haussmanniens R+6 dont la construction a commencé en 1792. Le projet devra atteindre un gain énergétique de 40 %. Les travaux seront réalisés en site occupé. M. Jean-Pierre Plagnard salue également la présence de grands logements, puisque les 16 PLA I comprennent 9 T3 et 1 T4, les 15 PLUS 8 T3 et 1 T4, et les 12 PLS 10 T3 et 1 T4. Il s'agit en outre de 4 locaux d'activité. Le coût global de l'opération est évalué à 30 961 000 euros, dont 25 882 000 euros pour la partie logement. Il s'agit d'une bonne affaire, rare, puisque cela équivaut à 8 566 euros par m². En contrepartie du conventionnement et des participations apportées par les cofinanceurs, les droits de réservation sont ainsi répartis pour une durée de 85 ans : 13 logements pour la Préfecture, 22 logements pour la Mairie de Paris et 8 autres (sans doute pour la Région et des acteurs privés tels qu'Action Logement). Il est demandé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme, d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum de 9 134 000 euros, et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par la RIVP pour le financement des logements. La sélection de la maîtrise d'œuvre est prévue en mars 2026, le démarrage des travaux au premier trimestre 2028 et la fin des travaux au deuxième trimestre 2030. M. Jean-Pierre Plagnard regrette qu'il n'y ait que 8 logements vacants.

Mme la Maire salue cette délibération puisque le rôle des arrondissements est d'identifier des immeubles pouvant être transformés en logements ou en logements sociaux, en sachant que cette adresse faisait partie de celles que l'exécutif du 9^e arrondissement souhaitait accompagner, telles que celle avenue Trudaine. Mme la Maire se réjouit que la Ville de Paris et les différents acteurs évoqués puissent suivre la Mairie du 9^e sur ce beau projet.

Mme la Maire ouvre la discussion.

Mme Camille Vizios-Brami salue ce très beau projet et indique qu'elle se réjouit sincèrement d'entendre M. Jean-Pierre Plagnard dire que cette opération est formidable.

Mme la Maire répète que leur rôle est d'être des acteurs de terrain, d'identifier et de transmettre des adresses à la Ville, aux différentes institutions et à l'État, pour pouvoir faire du logement. Elle souligne l'implication de M. Jean-Pierre Plagnard sur ce sujet. Elle ajoute que l'arrivée à l'ordre du jour d'une délibération à laquelle l'exécutif du 9^e arrondissement a contribué fait plaisir.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2025.DLH.396-1, 2025.DLH.396-2 et 2025.DLH.396-3.

DÉLIBÉRATION 09.2025.118 (2025.DLH.423) - RÉALISATION AU 9-11 AVENUE TRUDAINÉ (9^E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION D'UNE PENSION DE FAMILLE COMPORTANT 27 LOGEMENTS PLA I PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (4 295 150 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.119 (2025.DU.236) - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC ELOGIE-SIEMP EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION MIXTE SUR LE SITE 9/11 AVENUE TRUDAINE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de coupler les deux délibérations qui concernent un immeuble, situé au 9-11 avenue Trudaine, que l'exécutif du 9^e arrondissement a visité et proposé aux services de la Ville, au secrétariat général, plusieurs mois auparavant.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce qu'il sera moins dithyrambique, en précisant que le projet est formidable, mais qu'ils auraient pu attendre mieux.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une première étape qui ne s'inscrit pas complètement dans le cadre du travail que l'exécutif du 9^e a mené depuis deux ans. Elle ajoute qu'il fera en sorte d'arriver à un accord satisfaisant pour tout le monde.

M. Jean-Pierre Plagnard présente d'abord la délibération DU.236. La Ville de Paris est propriétaire de l'ensemble immobilier situé au 9-11 avenue Trudaine. L'ensemble immobilier développe une surface de plancher de 4 320 m², dont 1 396 m² en sous-sol, ce qui est considérable. Il s'agit d'un très beau projet. Depuis 2010, l'ensemble est mis à disposition de la société GRDF dans le cadre d'un bail commercial arrivant à échéance le 31 décembre 2025. En décembre 2021, GRDF a fait part de son intention de libérer les lieux à la fin du bail afin de regrouper son personnel sur un site voisin, situé au 16-20 rue Pétrelle. GRDF a exprimé ensuite le besoin de rester un peu plus longtemps. Un bail dérogatoire a été conclu jusqu'en juin 2026, prolongeable par périodes de trois mois, reconductibles sans excéder quatre prolongations, soit au plus tard fin juin 2027. À l'issue du départ de GRDF, la Mairie de Paris envisage une opération mixte sur le site, associant la création d'une pension de famille et le relogement de plusieurs services municipaux dont l'atelier propreté des services techniques de la Ville de Paris, l'atelier Engins de la propreté du 9^e, 4 places de stationnement pour l'atelier du service des égoutiers, la division territoriale de propreté du 9^e et du 10^e, la circonscription des services scolaires de la petite enfance du 8^e, du 9^e et du 10^e ou tout autre service tertiaire, et la Maison de la vie associative et citoyenne du 9^e. Le projet prévoit notamment la surélévation du bâtiment donnant sur l'avenue, afin d'accueillir la pension de famille, qui sera réalisée et gérée par ELOGIE-SIEMP dans le cadre d'un bail de long terme constitutif de droits réels, comportant 27 logements, pour une surface d'environ 1 100 m². Compte tenu de l'imbrication des bâtiments et des interventions prévues, la Ville entend également confier à ELOGIE-SIEMP la maîtrise d'ouvrage des travaux de relogement des services municipaux via la conclusion d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Sans attendre la finalisation de ces deux contrats, il sera demandé à la Mairie du 9^e, le moment venu, d'autoriser la signature. Il est proposé un protocole d'accord entre la Ville de Paris et ELOGIE-SIEMP, destiné à sécuriser la phase préparatoire du projet et à formaliser les engagements réciproques des deux parties.

M. Jean-Pierre Plagnard présente ensuite l'analyse de l'exécutif du 9^e en soulignant le travail important réalisé par Mme la Maire. Il est très surpris par l'absence de concertation et l'empressement de la Ville à conclure cet accord en sachant que le bâtiment ne sera remis à la Ville de Paris au plus tôt qu'en juin 2026 et au plus tard qu'en juin 2027.

L'un des éléments importants est la création d'une pension de famille qui nécessite une surélévation de 2 étages. Une gestion rationnelle de l'opération consisterait d'abord à analyser si la surélévation est possible, au vu du sous-sol, de la structure du bâtiment, de ses fondations, de l'accord de l'ABF et de la concertation avec le voisinage, en concertation étroite avec la Mairie du 9^e, démarche normale et démocratique dont il n'est pas question ici. La Mairie du 9^e avertit de la libération prochaine des locaux du 9-11 avenue Trudaine. Sur la base des besoins de l'arrondissement, elle avait réfléchi rationnellement à la meilleure utilisation des locaux et visé un rassemblement des services liés à l'arrondissement, à savoir les ateliers DPE Trudaine et Adolphe Max et les services DPE du 9^e et du 10^e, les services de la police municipale, qui sont logés assez loin, la MVAC du 9^e et les services de la CASPE des 8^e, 9^e et 10^e arrondissement. Les locaux libérés par ces directions peuvent aussi permettre la création de logements aidés. Cette délibération, du fait des travaux attendus, repousse l'emménagement des services au plus tôt à 2030, alors que l'absence de travaux permettrait un emménagement des services quelques mois après la libération du lieu par GRDF, d'ici quelques mois. M. Jean-Pierre Plagnard évoque le courrier de Mme la Maire du 18 juillet 2025 à M. Simondon et Mme Villette, pour demander une analyse concrète de cet enjeu. Il informe que la réponse est arrivée vendredi 28 novembre. Il indique que cette délibération, qui tire des plans sur la comète, est totalement prématurée.

Mme la Maire indique que l'exécutif du 9^e a le sentiment que cette délibération a été rédigée assez vite. Elle souligne l'urgence à reloger ces services. Elle informe qu'elle a discuté de cela avec M. Paul Simondon, adjoint en charge des finances, deux ans auparavant et avec le Directeur des affaires financières, et relève l'existence d'un problème budgétaire. La Ville de Paris a aussi la volonté de rationaliser les locaux et d'arrêter de payer des loyers en abritant les services dans son patrimoine. Mme la Maire informe que, deux ans auparavant, elle avait soumis l'idée que l'atelier Propreté de l'avenue Trudaine, où les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes, et que la CASPE (circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance), qui est expulsée de la rue des Petites écuries, puissent s'installer avenue Trudaine. Elle rappelle que la Mairie du 9^e vote chaque année un budget pour payer le loyer de la Maison de la vie associative et citoyenne, ce qui ne serait plus nécessaire dans le cadre de ce projet, puisqu'elle se situerait dans les locaux de la Ville de Paris. Il s'agit également de déplacer la police municipale du 9^e, dont le bureau se situe rue Bernard Buffet, dans le 17^e, porte d'Asnières, dans des locaux loués. Un certain nombre de visites ont été réalisées avec les services. Les locaux de GRDF ayant été rénovés peu de temps auparavant, il serait possible de déménager les services au cours de l'année 2026, sans attendre 2030. Mme la Maire considère que la configuration des locaux offre cette opportunité à l'administration. Elle confie en avoir parlé avec M. Antoine Guillou, adjoint à la propreté, qui y est extrêmement favorable. Toutes les planètes étaient alignées jusqu'à très récemment, au moment de la découverte de cette délibération. Mme la Maire confirme que le courrier, qui avait été envoyé en juillet 2025 à l'issue de la dernière réunion de travail avec les services du secrétariat général, n'avait pas obtenu de réponse jusqu'au 28 novembre, pour confirmer cette délibération. Elle affirme que l'exécutif du 9^e n'est pas satisfait. Elle estime que le bâtiment en question n'est pas vraiment adapté pour faire du logement social. Mme la Maire recommande de répondre aux enjeux de proximité et de conditions de travail des agents, de constituer un pool de services rassemblés au 9-11 avenue Trudaine, et de faire du logement où cela est possible. Elle regrette la posture politique adoptée.

Mme la Maire explique que le bâtiment en question est un bâtiment administratif qui doit permettre d'abriter des services administratifs, qui plus est de proximité, pour la population du 9^e arrondissement. C'est la raison pour laquelle l'exécutif du 9^e ne votera pas les deux délibérations (DLH et DU). Mme la Maire demande à la Ville de Paris et au secrétariat général de se remettre autour de la table avec l'ensemble des directions. Elle évoque la circonscription qui s'occupe des crèches et des écoles, qui se retrouve expulsée de la rue des Petites écuries pour être envoyée Porte de la Chapelle, alors qu'elle travaille sur le 9^e arrondissement, ce qui n'est pas logique. Mme la Maire relève le manque de rationalité qui n'aboutit pas à des économies puisque les coûts fixes et les charges sont augmentés, en dépit de l'opportunité de constituer un pool administratif de services publics efficace. Mme la Maire ajoute que la Ville de Paris a refusé que le SAIP de la police judiciaire puisse intégrer les locaux du Tribunal d'instance. Bien que l'immeuble du SAIP, rue de Parme, qui abrite la police judiciaire dans des conditions qu'elle ne préfère pas qualifier, soit adapté à du logement, la Ville refuse en disant que ce n'est pas possible. Mme la Maire recommande de s'appuyer sur l'expertise de terrain de la Mairie du 9^e et sur celle d'un certain nombre de services de la ville (DPE, DDCT), de se réunir et de revenir sur cette DLH, qui ne répond pas pleinement aux enjeux de l'administration parisienne pour assurer ce service public qu'ils doivent aux Parisiens.

Mme la Maire ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil demande en quoi un immeuble serait ou non adapté au logement ou à des bureaux.

Mme la Maire répond que l'immeuble en question était configuré pour des bureaux et souligne la rationalité financière.

Mme Frédérique Dutreuil rétorque qu'elle ne parlait pas d'argent et rappelle que Mme la Maire parlait de configuration.

Mme la Maire évoque la présence des véhicules des gaziers jusqu'en juin 2025, et indique qu'il s'agit de locaux techniques, adaptés pour accueillir des agents de la DPE, par exemple, ainsi que leurs camionnettes et leurs engins de nettoyage. Elle rappelle l'enjeu de ne plus payer de loyer en utilisant des immeubles appartenant à la Ville de Paris, ce qui permettrait d'utiliser l'argent pour faire du logement ailleurs.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle a compris ce point mais affirme qu'un bâtiment peut être rénové et transformé pour y faire du logement social.

Mme la Maire confirme qu'il est possible de tout faire, y compris raser les immeubles en question pour en construire de nouveaux.

Mme Frédérique Dutreuil note que l'objectif de l'exécutif du 9^e est de procéder à un déménagement et de faire ainsi des économies, mais qu'il ne s'agit pas nécessairement de la configuration du bâtiment qui peut être transformé.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de locaux techniques dont la transformation demanderait des investissements importants. Elle ajoute que des marges de manœuvre seront dégagées.

Mme Frédérique Dutreuil s'interroge en pointant le fait que le site se trouve avenue Trudaine où Mme la Maire ne veut peut-être pas de logements sociaux.

Mme la Maire répond que ce n'est pas du tout le cas, en ajoutant qu'il est possible de caricaturer. Elle rappelle que le rôle de la Mairie du 9^e est d'identifier des immeubles pouvant être transformés en logements, en citant l'exemple du 22 avenue Trudaine. Elle répète qu'il s'agit dans l'affaire en question de locaux techniques qui peuvent être immédiatement disponibles pour reloger très vite des agents de la Ville, permettant de dégager des marges de manœuvre, en ne payant plus plusieurs milliers d'euros pour le local rue Pigalle. Il s'agit aussi de rapatrier les policiers municipaux, actuellement basés rue Bernard Buffet dans le 17^e, qui sont obligés de quitter leur service trois quarts d'heure ou une heure plus tôt pour s'y changer.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle comprend ce point. Elle demande toutefois si la priorité n'est pas de faire du logement social qui manque cruellement dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire souligne la priorité d'assurer le meilleur service public pour les Parisiens.

Mme Frédérique Dutreuil indique que la Maison de la vie associative et citoyenne est dans un local rue Pigalle.

Mme la Maire rétorque que la Mairie du 9^e paye ce local.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle l'entend. Elle répète la priorité de créer du logement qui manque cruellement.

Mme la Maire rétorque que, pour accueillir des habitants, il est nécessaire d'assurer un service public.

Mme Frédérique Dutreuil confie qu'elle est sincèrement ravie d'entendre Mme la Maire défendre le service public.

Mme la Maire constate que Mme Frédérique Dutreuil n'a pas entendu son intervention au dernier Conseil de Paris, aux côtés de M. Alexis Govciyan et de Mme Maud Lelièvre, sur ce sujet. Elle ne voit pas l'intérêt, en termes de réactivité et de coordination, d'obliger le personnel des crèches du 9^e arrondissement d'aller au fond du 19^e arrondissement, même si elle aime bien ce quartier, ni de situer le bureau des policiers municipaux du 9^e arrondissement rue Bernard Buffet. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer le service public. Elle évoque l'état de l'atelier de la DPE avenue Trudaine, situé dans des locaux enterrés, comme c'est le cas pour la majorité des locaux techniques à Paris, et exposé aux infiltrations, qui fermera de toute façon puisqu'il n'est plus aux normes. Elle demande si elle doit placer les agents de la propreté au fond du 14^e ou du 16^e arrondissement.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle l'entend mais rappelle que l'État a fermé le Service des impôts des particuliers dans le 9^e arrondissement, qui doivent désormais se rendre dans le 10^e arrondissement pour les personnes physiques et dans le 2^e arrondissement, et constate que cela est courant.

Mme la Maire informe que la Mairie du 9^e est en train d'accompagner un très beau projet au 83 rue Taitbout, qui va créer du logement. Il s'agit d'un ancien service de l'État, provisoirement occupé par une association venant en aide à des personnes qui en ont besoin. Un travail sur le permis de construire est en cours. Mme la Maire ajoute que cela se fait au cas par cas et qu'il est important d'assurer un logement de qualité.

Mme Frédérique Dutreuil explique que le nombre des demandes constaté prouve le manque énorme de logements dans le 9^e.

Mme la Maire répond qu'elle le sait.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute que ce manque cruel est constaté lors de chaque commission.

Mme la Maire répond qu'il est aussi nécessaire que les agents de la Ville de Paris fassent leur travail, pour les Parisiens.

M. Pierre Maurin informe qu'il était, avant cette séance du Conseil, favorable à cette délibération prévoyant 27 petits logements pour des personnes, plutôt séniors, en situation de précarité et gérés par une association protestante. Mais il annonce qu'il s'abstiendra après les propos qui viennent d'être tenus. Il explique qu'il faut faire preuve de pragmatisme et recommande d'attendre, puisqu'il s'agit de locaux de bureaux qui ont été rénovés récemment et qui pourraient accueillir des agents.

Mme la Maire propose de conclure avant de passer au vote.

M. Jean-Pierre Plagnard regrette l'absence d'architecte dans la salle du conseil mais informe que, contrairement aux bâtiments haussmanniens, tel que celui rue de Parme, très peu de bureaux peuvent être transformés facilement en logements. Il explique qu'un bâtiment de bureau comporte peu d'escaliers, alors qu'un bâtiment de logement en nécessite davantage. Il souligne également le problème de l'eau et de la chaleur. Si tout est faisable, la configuration n'est pas adaptée et le coût des travaux serait très important. M. Jean-Pierre Plagnard justifie ensuite le caractère prématuré du projet en informant que le document technique indique qu'aucun diagnostic plomb, amiante ou état parasitaire n'a été communiqué, et que les constats visuels faits lors de la visite des parties communes ont permis de constater un bon état général de l'ensemble. Il explique que l'exécutif du 9^e en attend davantage. Le document indique en outre que l'immeuble se situe dans le périmètre de site inscrit dans une zone d'anciennes carrières. M. Jean-Pierre Plagnard souligne la nécessité d'évaluer le risque de surélévation de deux étages. Le document ajoute qu'aucune étude n'a été réalisée. M. Jean-Pierre Plagnard conclut qu'il s'agit de travailler sur le sujet avant de prendre une décision.

Mme la Maire met la première délibération aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.423.

Mme la Maire indique que l'exécutif du 9^e invite par conséquent la Ville à revenir autour de la table de négociation, puis met la seconde délibération aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DU.236.

VŒU V.09.2025.017 - VŒU PRÉSENTÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU RETRAIT DES BOÎTIERS À CLÉS LIÉS AUX LOCATIONS DE MEUBLÉS TOURISTIQUES DANS L'ESPACE PUBLIC.

Mme Camille Vizioz-Brami évoque les petits boîtiers visibles dans quelques rues du 9^e arrondissement, fixés sur le mobilier urbain ou sur le bâti public, qui sont un signe extérieur de locations de meublés touristiques. Elle ajoute qu'au Conseil de Paris, une délibération a été votée et un arrêté municipal a été pris le 24 janvier pour signaler ces boîtiers. En cas de signalement, ces boîtiers doivent être retirés dans un délai de 15 jours par les services compétents. Le cas échéant, des sanctions administratives et financières peuvent s'appliquer. La Ville a déjà mis en place un certain nombre de dispositifs, notamment à travers l'application « Dans ma rue ». La police municipale est, avec la Direction de la voirie, en charge de ces contrôles. Or il semblerait qu'il y ait encore des boîtiers. Mme Camille Vizioz-Brami demande par conséquent si un renforcement de ces contrôles est possible dans le 9^e arrondissement, puisque c'est de sa compétence. Son vœu invite à renforcer la vigilance et à répondre de manière plus systématique à la présence de ces boîtiers dans l'arrondissement. Il s'agirait de favoriser une collaboration plus étroite avec la préfecture de Police et la Police nationale, pour qu'un suivi régulier de ces boîtiers soit effectué dans l'arrondissement, qu'ils soient retirés et que les propriétaires en soient informés.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint pour répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa question, indique qu'il a lu son vœu et informe que plusieurs éléments l'interpellent. Il est écrit que l'usage des boîtes à clés fixées sur le mobilier urbain ou le bâti public s'est largement développé dans le cadre des locations touristiques de courte durée. M. Jean-Pierre Plagnard indique que ce n'est pas son expérience. Il précise qu'en tant que piéton, depuis qu'il a lu ce vœu, il a cherché ces boîtes, en vain. En outre, aucune des personnes de l'arrondissement qu'il a rencontrées n'a répondu en avoir vu. L'arrêté signé par l'Hôtel de Ville le 22 janvier 2025 a interdit le dépôt des boîtes à clés dans l'espace public. Cela a conduit, dans les mois qui ont suivi, au retrait par la DPE de 278 boîtes à clés, entre janvier et juin, dont 23 dans le 9^e arrondissement. Depuis, le phénomène semble avoir disparu. M. Jean-Pierre Plagnard invite toutefois Mme Camille Vizioz-Brami à leur communiquer les adresses où ces boîtes sont présentes pour qu'ils organisent leur enlèvement.

Il est également écrit que la prolifération de meublés touristiques non déclarés contribue à la diminution de l'offre de logements destinés aux habitants, à la hausse des loyers et à la nuisance de voisinage dans de nombreux immeubles.

L'exécutif du 9^e partage la volonté de faire respecter les règles encadrant l'activité des meublés touristiques. Il sait que de nombreuses familles de l'arrondissement utilisent ce moyen pour louer leur appartement quelques week-ends par an pour améliorer leurs revenus. Il rappelle qu'à peu près 80 % de l'activité des meublés touristiques sont faits par des personnes qui sont en résidence principale pour arrondir leurs fins de mois. Dans la grande majorité, les clients sont sérieusement sélectionnés et cela ne crée ni trouble ni nuisance. Certains investisseurs en font cependant une activité à temps plein. Ils sont moins regardants sur le profil des loueurs et cela produit troubles et nuisances.

M. Jean-Pierre Plagnard rassure sur le fait qu'ils agissent chaque fois avec fermeté contre les auteurs de troubles et les loueurs s'ils sont en dehors des lois. Il assure qu'ils y passent du temps.

Il est par ailleurs écrit que la lutte contre les locations touristiques illégales constitue une priorité pour réserver le parc résidentiel, garantir le droit au logement et maintenir un équilibre entre activités touristiques et vie locale. L'exécutif du 9^e est en accord avec cette assertion. M. Jean-Pierre Plagnard note que la Ville de Paris dispose de toutes les informations nécessaires pour mener à bien cette mission qui consiste à croiser les fichiers électroniques reçus des plateformes, selon la loi 2024.1039 du 19 novembre 2024. Il ajoute que les amendes à payer par les contrevenants sont de l'ordre de 100 000 euros, ce qui est dissuasif. Aujourd'hui, la Ville de Paris est pleinement en mesure de repérer les résidences touristiques illégales et d'émettre des sanctions. M. Jean-Pierre Plagnard estime que, si la Ville de Paris trie bien ses fichiers, cela permettra de faire entrer beaucoup d'argent et de faire disparaître le problème.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que, pour ces raisons, le phénomène qui motive le vœu est actuellement marginal et les moyens mobilisés pour y faire face semblent adaptés, au moins pour le 9^e arrondissement.

Mme la Maire invite Mme Camille Vizios-Brami à retirer son vœu, sans quoi l'exécutif du 9^e appellera à voter contre. Elle ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin indique que l'idée de Mme Camille Vizios-Brami est intéressante et que tout le monde partage la nécessité d'éviter l'existence de boîtiers à clés dans l'espace public. Il ajoute qu'il convient d'installer ces boîtiers à l'intérieur, avec l'autorisation de la copropriété. Il informe qu'il n'a pas constaté de prolifération de ces boîtiers dans le 9^e ni dans les autres arrondissements, estimant qu'il s'agit d'un phénomène très limité. Il rappelle l'encadrement par la loi. Il est nécessaire d'être propriétaire de sa résidence principale pour pouvoir être autorisé à proposer un logement Airbnb, dans la limite de 90 jours par an, en sachant qu'il s'agit de s'interroger sur le maintien ou la diminution de cette limite. M. Pierre Maurin indique que ce vœu n'est pas utile puisqu'il n'existe pas de prolifération de ces boîtiers.

Mme la Maire le remercie. Elle indique que les agents de la DPE, dirigée par Mme Mélanie Jeannot, sont très sérieux et ont fait leur travail. Elle rappelle que 23 boîtes avaient été identifiées. Elle affirme qu'à chaque nouveau signalement, la Mairie essaie d'être réactive et efficace.

Mme la Maire souligne le décalage entre le propos oral de Mme Camille Vizioz-Brami et le texte écrit où il est fait référence d'une prolifération, comme s'il s'agissait d'un phénomène dans l'arrondissement que l'exécutif du 9^e n'aurait pas vu et qu'il serait, non pas pour le logement, mais pour les meublés touristiques. Elle ajoute qu'il faut savoir raison garder et affirme que le problème a été réglé par les agents de la DPE à la demande de l'exécutif du 9^e.

Mme Camille Vizioz-Brami confirme que les agents ont fait leur travail. Elle informe toutefois qu'elle dispose de photos et d'adresses. Elle propose à M. Pierre Maurin de faire une marche exploratoire ensemble, rue de la Grande Batelière, rue de l'Agent Bailly et rue Rodier. Elle estime que, puisque c'est interdit, il était important qu'elle fasse ce signalement à tout le monde. Elle indique qu'elle maintient son vœu.

M. Sébastien Dulermo informe qu'il suffit de faire un signalement dans l'application « Dans ma rue » et demande pourquoi Mme Camille Vizioz-Brami ne le fait pas.

Mme Camille Vizioz-Brami intervient hors micro.

M. Sébastien Dulermo informe qu'il en a déjà signalé trois qui ont été retirées sous trois jours. Il souligne l'efficacité du dispositif.

Mme Camille Vizioz-Brami avoue avoir très envie de faire la marche exploratoire évoquée avec M. Jean-Pierre Plagnard. Elle ajoute qu'elle sait que l'application marche très bien, mais qu'elle souhaitait alerter l'exécutif du 9^e sur ce phénomène qui n'est pas majeur mais qui persiste.

Mme la Maire la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant que l'usage de boîtiers à clés fixés sur le mobilier urbain ou le bâti public s'est largement développé dans le cadre des locations touristiques de courte durée ;

Considérant que ces dispositifs permettent l'accès autonome à des logements mis en location via des plateformes numériques, notamment Airbnb, en dehors de toute présence du propriétaire ou du gestionnaire ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté, lors du Conseil de Paris, un cadre réglementaire renforcé interdisant la fixation de tels boîtiers sur l'espace public, considérée comme une occupation illégale du domaine public ;

Considérant que l'arrêté municipal du 24 janvier 2025 prévoit que tout boîtier à clés signalé et non retiré dans un délai de quinze jours est réputé abandonné et peut être retiré par les services compétents, et que les contrevenants s'exposent à des sanctions administratives et financières ;

Considérant que la Ville de Paris a d'ores et déjà mené plusieurs campagnes de retrait de boîtes à clés illégales, mobilisant la Direction de la voirie, la Police municipale et les services techniques pour procéder à des opérations ciblées dans plusieurs arrondissements ;

Considérant que la Ville a également mis en place un dispositif de signalement, via notamment l'application « Dans Ma Rue », permettant aux habitantes et habitants de déclarer les installations irrégulières afin d'accélérer leur enlèvement ;

Considérant que la prolifération de meublés touristiques non déclarés contribue à la diminution de l'offre de logements destinés aux habitantes et habitants, à la hausse des loyers, et à des nuisances de voisinage dans de nombreux immeubles ;

Considérant que l'installation de boîtiers à clés sur des grilles, poteaux, compteurs, gaines techniques ou autres supports sur l'espace public porte atteinte à l'esthétique urbaine, au bon usage du domaine public et à la tranquillité des riverains ;

Considérant que la lutte contre les locations touristiques illégales constitue une priorité pour préserver le parc résidentiel, garantir le droit au logement et maintenir un équilibre entre activité touristique et vie locale ;

Considérant que l'interdiction des boîtiers à clés ne saurait être pleinement effective sans un contrôle renforcé, une coordination étroite entre la préfecture de Police, la Ville et les arrondissements, et des moyens opérationnels suffisants ;

Considérant que la présence persistante de boîtiers dans certains secteurs de l'arrondissement, malgré le cadre réglementaire existant, montre la nécessité d'une vigilance accrue et d'une réponse plus systématique ;

Le Conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu :

- **que la préfecture de Police, à travers une collaboration étroite avec les services de la Ville de Paris, renforce significativement les opérations de contrôle et de constatation des boîtes à clés illégalement installées sur le domaine public ;**
- **que la Police nationale procède de manière systématique au retrait de toute boîte à clés constatée en infraction, et qu'elle assure un suivi des réinstallations éventuelles ;**
- **que soit mis en place pour chaque arrondissement un dispositif de suivi régulier du mobilier urbain comprenant des inspections régulières, un recensement des installations illégales et la transmission d'un rapport aux mairies d'arrondissement ;**
- **qu'une campagne d'information soit menée auprès des propriétaires de meublés touristiques, gestionnaires et plateformes afin de rappeler l'interdiction de ces dispositifs et les sanctions encourues.**

DÉLIBÉRATION 09.2025.120 (2025.DU.213) - MISES EN DEMEURE D'ACQUÉRIR LES BIENS (1^{ER}, 2^E, 8^E, 9^E, 13^E, 14^E, 16^E, 17^E) FAISANT L'OBJET D'UN DROIT DE DÉLAISSEMENT - RENONCIATION.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit d'une délibération différente des précédentes, portant sur les fameuses pastilles. Le Conseil de Paris a approuvé en novembre 2024 le nouveau Plan local d'urbanisme. À ce titre et conformément à l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme, la Ville de Paris a délimité les terrains sur lesquels sont situés les emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements, d'installations d'intérêt général et d'espaces verts, ainsi que des périmètres de localisation relatifs à des équipements publics et des espaces verts.

Mme la Maire l'invite à présenter le point de manière plus synthétique.

M. Jean-Pierre Plagnard précise que 44 parcelles ont été pastillées dans le 9^e arrondissement.

Il présente ensuite l'analyse de l'exécutif du 9^e. Il n'est pas surpris par le fait que ce pastillage n'ait pas été suivi d'effets car la pastille prévoyait de transformer un immeuble de bureaux non aisément réversible en immeuble de logements qui devait comporter 60 % de logements sociaux. L'équilibre financier était impossible, ce qui ne laisse d'autre choix au propriétaire que de vendre son immeuble de bureaux à la Ville. Celle-ci a logiquement refusé la vente, n'ayant pas vocation à devenir locataire de bureaux, du fait que la transformation en logements nécessitait des travaux dont le coût aurait été exorbitant. Cet exemple, ainsi que les 10 autres immeubles concernés par cette délibération, reposent la question de la pertinence du pastillage réalisé par la Ville de Paris en 2024.

Mme la Maire indique qu'il s'agissait peut-être d'un élan de communication, d'un enthousiasme sans savoir si cela était possible. Elle ajoute que des délibérations de ce genre devraient être présentées par la suite. Elle constate l'absence de demandes de prise de parole et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DU.213.

DÉLIBÉRATION 09.2025.121 (2025.DLH.399-1) - RÉALISATION AU 24 RUE DE PROVENCE - 30 RUE LE PELETIER (9^E) D'UN COMPLÉMENT DE PROGRAMME DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX (3 PLA I - 2 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (755 220 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.122 (2025.DLH.399-2) - RÉALISATION AU 24 RUE DE PROVENCE - 30 RUE LE PELETIER (9^E) D'UN COMPLÉMENT DE PROGRAMME DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX (3 PLA I - 2 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLA I ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (3 399 684 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que sa présentation sera très brève. L'immeuble en question a déjà fait l'objet de discussions au Conseil du 9^e arrondissement, puisqu'il fait partie d'une préemption. La RIVP a identifié qu'il était possible de faire 5 logements à partir des locaux de bureau. Or le coût d'une telle opération s'élève à 4 474 000 euros, soit 11 776 euros par m² de surface utile. Il s'agit de 3 PLA I et de 2 PLUS. S'il est louable de faire de nouveaux logements à partir de bureaux, le coût est élevé et la valorisation réalisée avant travaux augmente du fait de travaux supplémentaires habituels dans le BTP. Des coûts supplémentaires s'ajouteront donc probablement. M. Jean-Pierre Plagnard regrette en outre l'absence de PLS, ce qui ne favorisera pas la mixité sociale.

M. Pierre Maurin annonce qu'il s'abstiendra, en rappelant qu'il s'était déjà abstenu concernant ce programme en 2024.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur les projets de délibération 2025.DLH.399-1 et 2025.DLH.399-2.

DÉLIBÉRATION 09.2025.123 (2025.DLH.426) - RÉALISATION AU 22 RUE CONDORCET (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 15 LOGEMENTS (9 PLA I - 6 PLUS) PAR PARIS HABITAT - SUBVENTION (1 639 196 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un sujet ancien, qui a mis du temps à émerger, en sachant que les travaux ne seront terminés qu'en 2028.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération rappelle fortement une délibération de la précédente séance du Conseil d'arrondissement. Il s'agit d'une préemption de 2017, pour le moment inoccupée en raison de la détection de plomb qui n'avait pas été identifiée au moment de l'achat. Le chantier qui devait débiter à la fin de l'année 2019, comme annoncé dans la délibération de 2017, n'a pas commencé. L'objectif reste 9 logements PLA I et 6 logements PLUS. Cependant, le coût sera beaucoup plus élevé. L'augmentation sera toutefois modérée par rapport à l'affaire précédente, à hauteur de 1 665 000 euros, contre 3,6 millions d'euros (de 7,5 à 11 millions). M. Jean-Pierre Plagnard constate que la ou les personnes en charge de la fiche technique en 2017 étaient totalement passées à côté du plomb. Il était uniquement indiqué que « les facettes sur rue et cour sont maçonnées en pierres recouvertes d'un enduit peint », qu'« il est en bon état général malgré un réseau électrique non conforme » et que « les menuiseries extérieures sont en bois et simple vitrage ».

Mme la Maire met la délibération aux voix, avec un avis favorable de l'exécutif du 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.426.

DÉLIBÉRATION 09.2025.124 (2025.DLH.427-1) - RÉALISATION AU 33 RUE RODIER (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 8 PLUS - 5 PLS) PAR TOIT & JOIE - SUBVENTION (1 293 016 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.125 (2025.DLH.427-2) - RÉALISATION AU 33 RUE RODIER (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 8 PLUS - 5 PLS) PAR TOIT & JOIE - GARANTIE DES PRÊTS PLA I ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (2 318 000 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.126 (2025.DLH.427-3)- RÉALISATION AU 33 RUE RODIER (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLA I - 8 PLUS - 5 PLS) PAR TOIT & JOIE - GARANTIE DES PRÊTS PLS PAR LA VILLE DE PARIS (815 000 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit aussi d'un formidable projet, que la Mairie du 9^e accompagne avec la Poste Immobilier depuis plusieurs mois voire années, dont les travaux commenceront en 2026.

M. Jean-Pierre Plagnard se réjouit de la bonne collaboration entre toutes les parties et souligne que ce projet a été lancé sous l'impulsion de Mme la Maire qui a été suivie.

Mme la Maire lui indique qu'il serait judicieux de présenter le détail de l'opération puisque ce projet au 33 rue Rodier est important et structurant. Il s'agit d'un ancien tri postal où étaient logés les postiers. Il est question de la mutation d'une très grande entreprise qui, avec sa filière immobilière, se projette dans l'avenir dans le cadre d'un projet extrêmement équilibré qui a été travaillé avec la Mairie du 9^e arrondissement depuis plusieurs années.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que l'immeuble de la Poste du 33 rue Rodier a été construit à la fin des années 60 par l'architecte André Chatelin. Il s'agit d'un site important qui comprend plus de 10 000 m² de surface de plancher répartis sur 5 étages. Libéré de ses activités postales depuis deux ans, cet ensemble immobilier accueille temporairement des activités de logistique urbaine, des expositions et des centres d'hébergement d'urgence. Il est ouvert à la demande de la Mairie du 9^e arrondissement et géré par les associations Coallia et Alteralia. Cet immeuble du 33 rue Rodier va faire l'objet d'un grand projet de réhabilitation dans les années à venir. Le projet du groupe La Poste et de son architecte, le cabinet Chartier Dalix, sera mixte. Il comprendra des logements en accession libre, des logements sociaux, un équipement ouvert sur le quartier, des espaces de travail, des locaux de logistique urbaine ainsi qu'un bureau de poste. M. Jean-Pierre Plagnard précise que ce projet ne prévoit aucune surélévation et que le gabarit de l'immeuble restera identique. Des espaces seront végétalisés, notamment à l'angle de la rue Rodier et de la rue de La Tour d'Auvergne, où le trottoir sera agrandi.

Après avoir présidé en mars 2025 le jury d'architecture de ce projet, Mme la Maire a souhaité organiser une réunion d'information aux riverains, en amont de tout dépôt de permis de construire et de toute autorisation d'urbanisme.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une concertation.

M. Jean-Pierre Plagnard précise que cette réunion s'est tenue le 14 novembre 2025 et a rassemblé plus d'une centaine d'habitants, ce qui montre l'intérêt et l'importance de ce projet pour le quartier. Le permis de construire doit être déposé en décembre 2025 et les travaux devraient débuter au quatrième trimestre 2026 pour une livraison de l'opération à l'horizon 2029. M. Jean-Pierre Plagnard souligne que le délai est assez bref pour une opération de cette ampleur.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'un beau bâtiment à transformer pour accueillir des logements libres, des logements sociaux, de l'activité tertiaire et une activité postale au rez-de-chaussée.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2025.DLH.427-1, 2025.DLH.427-2 et 2025.DLH.427-3.

DÉLIBÉRATION 09.2025.109 - MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN À USAGE DE JARDIN PARTAGÉ, SITUÉ SUR LE TERRAIN EXTÉRIEUR DE PROXIMITÉ (TEP) PAUL VALEYRE AU 24 RUE MARGUERITE DE ROCHECHOUART (9^E) - CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « L'ACCUEILLETTE DU 9^E ».

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire passe la parole à son Premier adjoint, en charge de la vie scolaire et de la végétalisation, pour présenter cette délibération portant sur le renouvellement annuel relatif au jardin partagé dont la Mairie du 9^e a été à l'initiative quelques années auparavant.

M. Sébastien Dulermo précise qu'il s'agissait d'un projet lauréat du budget participatif de 2016. L'objectif était d'utiliser quotidiennement cet ancien terrain de pétanque, à l'abandon depuis un certain nombre d'années, en tant que jardin, puisque le 9^e est un arrondissement assez minéral. Il s'agit du renouvellement de la convention existante avec l'association L'Accueillette, avec laquelle la Mairie du 9^e travaille très bien et qui gère l'ensemble des sites de compost dans l'arrondissement. M. Sébastien Dulermo précise qu'il est question d'une convention pour un an, renouvelable six fois maximum.

Mme la Maire informe d'un nouveau projet de jardin partagé à la résidence pour personnes âgées rue de Navarin, avec l'association SèmeSème avec laquelle la Mairie du 9^e travaille beaucoup dans l'arrondissement. Un partenariat a été noué au sein de cette résidence où la grande majorité des locataires s'est prise au jeu d'entretenir le jardin qui constitue un nouveau lieu de vie.

Mme la Maire ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera favorablement la délibération en constatant le manque d'espaces de pleine terre dans le 9^e arrondissement. Elle rappelle que le budget participatif a été mis en place par la Maire de Paris, cette initiative étant à saluer puisqu'elle a permis l'éclosion de ce type de projet et le financement d'une ressourcerie et d'autres projets dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise que ce budget participatif existe dans toutes les collectivités de France.

Mme Camille Vizios-Brami précise que c'est Mme Pauline Véron qui était à l'origine de L'Accueilllette du 9^e. Elle souligne l'existence de belles racines à gauche, dont il s'agit de se souvenir.

Mme la Maire rappelle la mise en place du nouveau jardin partagé rue Navarin.

Mme Camille Vizios-Brami indique qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Mme la Maire évoque également le jardin partagé qui portera le nom de Pauline Garciat Viardot, où les enfants de l'école Chaptal iront s'égayer. Elle ajoute que l'exécutif du 9^e travaille à nouer des conventions où cela est possible. Elle remercie M. Sébastien Dulerme, qui était déjà à l'époque son adjoint en charge de ces questions, qui a conclu ce projet de convention avec M. Laurent Marcoz de L'Accueilllette en 2016 concernant ce terrain du centre Valeyre.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

La délibération 09.2025.109 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2025.127 (2025.DASCO.118) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION 2026 (3 310 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien Dulerme, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulerme indique que la subvention pour 2026, qui s'élève à 3 310 000 euros pour la Caisse des écoles du 9^e, doit permettre de servir les meilleurs repas aux enfants des écoles élémentaires et maternelles et du collège Gauguin, et de réaliser des projets pour ces sites. Il s'agit en outre pour cette année de la revalorisation et de l'uniformisation des primes, dans le cadre du RIFSEEP, pour l'intégralité du personnel de la Caisse des écoles. Cette subvention, en augmentation, permettra de poursuivre les efforts d'investissement de la Mairie du 9^e dans l'arrondissement et dans les écoles.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.118.

DÉLIBÉRATION 09.2025.128 (2025.DASCO.143) - COLLÈGES PUBLICS EN CITÉ SCOLAIRE - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE (157 229 EUROS) AU TITRE DES SERVICES DE RESTAURATION POUR 2026.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit du collège Jules Ferry.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'une délibération annuelle qui doit permettre d'assurer un équilibre financier entre la restauration scolaire des collégiens et des lycéens. Il précise qu'il s'agit du lycée Jules Ferry, avec un système de calcul par rapport au nombre de personnes qui fréquentent le service de restauration, entre les collégiens et les lycéens. Il ajoute que ce type de délibération technique se retrouve dans l'ensemble des cités scolaires de l'arrondissement.

Mme la Maire explique que la restauration scolaire est assurée dans les cités scolaires par la Région Île-de-France. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.143.

DÉLIBÉRATION 09.2025.129 (2025.DASCO.151) - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE ENTRE LA VILLE ET LES PROPRIÉTAIRES DU 46 RUE DES MARTYRS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DU MUR SÉPARATIF AVEC L'ÉCOLE DE LA TOUR D'AUVERGNE (9^E).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que cette délibération était attendue depuis longtemps pour clore un contentieux qui remonte à une vingtaine d'années.

M. Sébastien Dulermo explique qu'il s'agit d'un problème de voisinage qui concerne les époux Kempf, leur voisin, et la Ville de Paris avec l'école de la rue de la Tour d'Auvergne. Il est proposé une participation financière à des travaux de surélévation devant permettre d'améliorer visuellement et phoniquement la situation, afin de voir et d'entendre le moins possible les jeux qui se déroulent dans la cour. La Ville de Paris versera 17 140 euros au couple en question, qui réalisera lui-même les travaux, sans quoi ils n'auraient pas pu avoir lieu avant 2026 ou 2027.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention. Elle salue la clôture de ce dossier de cette manière. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.151.

DÉLIBÉRATION 09.2025.130 (2025.DASCO.152) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE DÉCHARGES D'ENSEIGNEMENT DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES ÉCOLES PUBLIQUES PARISIENNES - CONVENTION AVEC L'ÉTAT.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe que cette délibération importante est arrivée hors délai, le 26 novembre à 13h, alors qu'ils devaient manifester à la Sorbonne en faveur des directeurs d'école à 14h. Elle considère qu'il s'agit d'un pas positif.

M. Sébastien Dulermo salue cette délibération. Il confirme qu'elle est arrivée une heure avant la manifestation devant la Sorbonne, même si cela n'avait rien à voir. Il rappelle la convention de 1982 qui existait entre la Ville de Paris et le ministère de l'Éducation nationale. Il s'agissait pour la Ville de Paris de payer les professeurs des écoles qui remplaçaient les directeurs qui étaient déchargés de cours et pouvaient exercer leur poste à plein temps. Il existait une rupture d'égalité par rapport aux autres communes de France, puisque Paris était la seule commune bénéficiant de cette convention avec l'État. En 2019, la Ville de Paris a arrêté de financer ce dispositif. Il n'existait plus de convention puisqu'elle n'avait pas été reconduite par le ministère. Depuis, la Ville ne versait aucune compensation financière au ministère. La Cour des comptes a pointé ce sujet dans son rapport de septembre 2024. Ce régime de décharge totale pour les directeurs d'école parisiens, datant de 1982, s'appliquait à partir de 5 classes contre 12 classes minimum dans le reste de la France. Il s'agissait d'un avantage pour les enfants puisque les directeurs pouvaient assurer leur travail en plein exercice et monter des projets, contrairement aux autres directeurs qui n'en ont pas le temps. À la suite de la forte mobilisation des directeurs d'école et de nombreux maires d'arrondissement, y compris Mme la Maire qui a manifesté plusieurs fois sur le sujet, cette convention est proposée dans le cadre de cette délibération. M. Sébastien Dulermo précise que cette convention ne fait pas mention de la dette de la Ville, ne sachant pas si un accord a été trouvé. Elle a en tous les cas l'air d'être en bonne voie. M. Sébastien Dulermo affirme que l'exécutif du 9^e y est favorable.

Mme la Maire le remercie et salue la mobilisation de tous les acteurs, qui a permis d'obtenir un moratoire de la part du Gouvernement, du Premier ministre François Bayrou, qui les a aidés, puis une mise en œuvre par Mme Élisabeth Borne. Elle rappelle que le rapport de la Cour des comptes avait pointé le système inégalitaire entre Paris qui ne payait plus depuis 2019 et maintenait la décharge à 5 classes. Elle insiste sur le fait que la délibération est arrivée quelques minutes avant le rassemblement devant la Sorbonne pour soutenir les directeurs d'école et cette idée de décharge de 5 classes, compte tenu des enjeux. Elle espère que le document en question est le bon puisque la décharge à partir de 5 classes n'est pas précisée dans le projet de convention entre l'État et la Ville de Paris, bien que cela figure dans l'exposé des motifs signé par la Mairie de Paris. Elle ajoute qu'elle préfère quand les éléments sont écrits. Elle espère en outre que la Ville de Paris assumera dans les années à venir ses obligations financières pour qu'ils ne vivent pas la même chose que les mois passés, en rappelant que la décision de 2024, non anticipée par la Ville qui refusait de payer depuis 2019, a fortement malmené l'école et a créé de nombreux troubles dans toutes les écoles de Paris.

Mme la Maire ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin informe que le montant de cette contribution s'élève à 12 millions d'euros par an.

Mme la Maire répond que c'est ce qui est écrit dans le document de la Ville de Paris mais pas dans la convention. Elle s'interroge sur la valeur juridique du document en question.

M. Pierre Maurin ajoute que la Ville de Paris n'a rien payé pendant 5 ans.

Mme la Maire précise que la convention prendrait effet au 1^{er} septembre 2026, que le système dérogatoire est maintenu pour 2025, mais qu'elle n'a pas d'information sur le financement.

M. Pierre Maurin constate qu'il n'y avait pas de convention non plus les années précédentes. Il estime que cette situation est précaire. Il annonce toutefois qu'il votera favorablement, puisqu'il s'agit d'un progrès.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle que la dette sociale de l'État à l'égard de la Ville de Paris dépasse 1 milliard d'euros et la possibilité d'appliquer un mécanisme de compensation, en sachant que le montant dû par l'État sera suffisamment élevé. Elle ajoute que la Ville de Paris ne reçoit rien et évoque la dépense de péréquation et son solde négatif, ainsi que la nécessité de faire ses comptes. Elle rappelle qu'il est demandé aux collectivités des coupes budgétaires et des baisses de 5 ou 6 milliards d'euros chaque année, et insiste sur la nécessité de considérer la situation dans sa globalité. Elle annonce qu'elle votera pour la délibération en se demandant si les négociations sont arrivées à leur terme et si l'accord est vraiment ferme. Elle constate à la lecture des documents qu'il s'agit plus d'un bras de fer, ce qui est peut-être une bonne chose.

Mme la Maire indique qu'elle partage son sentiment.

Mme Camille Vizios-Brami indique que la situation du moratoire n'était pas soutenable et invite à considérer cette convention comme un premier pas, bien qu'imparfait. Elle évoque la situation dans l'arrondissement et l'engagement de Mme la Maire, des parents d'élèves et des élus, et affirme que la détermination des maires d'arrondissement et de la Ville est réelle. Elle ajoute qu'elle a bon espoir que ces exposés soient le reflet de la convention à venir, sans quoi ils y veilleront.

Mme la Maire indique qu'elle comprend le bras de fer avec la Ville mais regrette la décision de la Ville qui a fragilisé les personnels de l'Éducation nationale et créé une ambiance difficile en 2024 concernant la question de la décharge, en expliquant qu'elle s'appuie sur son vécu d'élue de terrain.

M. Sébastien Dulermo indique à Mme Frédérique Dutreuil qu'il va dans son sens, en se demandant si l'affaire est conclue ou non, et affirme que l'exécutif du 9^e y est très favorable. Il ajoute qu'il manque des éléments sur la dette, ce qui est inquiétant, puisque la Ville est redevable sur plusieurs années. Il annonce que l'exécutif du 9^e votera favorablement la délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix, avec un avis favorable de l'exécutif du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.152.

DÉLIBÉRATION 09.2025.131 (2025.SG.36) - RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR ET CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE CONCESSIONNAIRE (SEMOP).

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2025.132 (2025.SG.45) - GARANTIE D'EMPRUNT À ACCORDER À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE (SEMOP) POUR LE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2025.133 (2025.SG.47) - AUTORISATION DE CONCLURE ACTES ET CONVENTIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme Maud Lelièvre propose de présenter les trois délibérations en commun, relatives à l'organisation du réseau de chaleur parisien pour les vingt-cinq prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2027 : le contrat de concession et la future SEMOP qui gèrera le réseau, la garantie d'emprunt et l'organisation des conventions financières nécessaires à l'exécution de la convention. Elle évoque la gouvernance, le financement, les modalités techniques et les engagements de long terme, sur un des services publics les plus importants de la Ville de Paris. Il s'agit d'un enjeu structurant pour la politique énergétique de la Ville. Il est question d'une infrastructure fortement intégrée qui permet la valorisation de la chaleur issue de l'incinération des déchets et qui offre un levier immédiat de conversion des bâtiments aux énergies renouvelables et de récupération. Ce projet est par conséquent engageant pour la Ville sur le plan financier mais avant tout sur le plan stratégique puisqu'il sera question du mix énergétique vert, de la montée en puissance rapide des ENR, des outils modernes, notamment du simulateur de raccordement, et de la sensibilisation. Il s'agira de revenir sur ce dernier point puisque la proposition d'ambassadeur reste assez générique et déjà vue, sans que cela soit très innovant. Les documents en question présentent des avancées techniques importantes : la trajectoire renforcée et l'intégration des énergies renouvelables avec la récupération pour un objectif assez ambitieux en matière d'ENR, une compétitivité tarifaire réelle par rapport au gaz, ce qui est important dans le contexte géopolitique, une modernisation d'un certain nombre d'infrastructures, et des investissements importants. En outre, l'offre retenue propose un mieux-disant technique, notamment concernant la récupération de la chaleur et la décarbonation. Cet ensemble de points est abordé de façon positive.

Mme Maud Lelièvre souligne cependant quelques questions qui restent en suspens.

La première réserve concerne l'absence d'obligation pour le raccordement des équipements publics. Le contrat de concession ne prévoit aucune obligation claire faite au concessionnaire de raccorder les bâtiments publics, notamment lorsque des travaux privés ont lieu à proximité. Cela a été le cas pour ce qui est du réseau de froid Fraîcheur de Paris.

Il était difficile pour la mairie d'arrondissement d'assurer un ensemble cohérent. Mme Maud Lelièvre indique que c'était très cher et que la Mairie du 9^e n'a pas pu l'obtenir. Elle souligne l'incohérence technique sur le plan environnemental de privilégier des contours qui sont bénéfiques d'un point de vue commercial sans que les établissements publics puissent bénéficier de ces aménagements. Cela suscite l'incompréhension des usagers, par exemple concernant la fraîcheur dans les écoles et les crèches, alors qu'un bâtiment privé de bureau à côté est raccordé. Cela retarde la transition énergétique des bâtiments publics parisiens et reporte la charge sur la collectivité, puisque les dérivations engendrent des coûts importants. Mme Maud Lelièvre note qu'il ne s'agit pas d'une petite concession mais qu'elle court sur vingt-cinq ans, soit quatre mandats. Elle regrette que cette disposition ne soit pas intégrée, surtout compte tenu des changements climatiques importants qui auront lieu sur la période en question. Il est par conséquent nécessaire d'aborder la question des économies et de la conversion.

La deuxième limite est le problème non traité de la tenue des chantiers. Mme Maud Lelièvre indique qu'ils sont nombreux à avoir été confrontés aux questions des chantiers CPCU, parfois mal coordonnés, longs et qui exaspèrent les habitants et les commerçants. Les trois délibérations ne prévoient pas de coordination obligatoire avec la voirie ni de délais d'intervention. La justification des ouvertures et fermetures successives et de l'arrêt des chantiers pendant des semaines, sujet parfois évoqué lors des petits déjeuners des habitants, est difficilement compréhensible. Certaines interventions d'urgence relèvent en réalité de questions de maintenance. Des réouvertures multiples sont réalisées sur une même tranche. Une réouverture n'est bonne ni sur le plan financier ni sur le plan environnemental.

La troisième limite est la question du calendrier de décision. À trois mois des élections municipales, cela engage quand même la Ville sur un contrat stratégique pour vingt-cinq ans, soit quatre mandats. Le sujet a déjà été souligné au moment du renouvellement de la convention GRDF en 2019, signé juste après l'explosion rue de Trévise. S'il est toujours important de passer et clore des dossiers avant de changer de mandature, il reste des incertitudes, en dépit des nombreuses réunions de travail. Par cette prise de décision, il s'agit de léguer aux prochains élus une indemnité de 3 millions d'euros au bénéfice d'Engie pour dédommagement. Il ne s'agit pas d'un détail dans le contexte budgétaire actuel.

La quatrième limite concerne le risque financier. Ces trois délibérations prévoient une garantie d'emprunt de 500 millions d'euros et des apports en fonds propres. La combinaison de ces mécanismes constitue un engagement très fort, alors que la gouvernance de la SEMOP sera dominée par l'opérateur économique privé. Cette création modifie l'équilibre entre puissance publique et opérateur privé. Il serait souhaitable que la Ville ait un pouvoir réel pour orienter les choix stratégiques, pour contrôler les investissements, pour intervenir notamment en cas de dépassement, et pour garantir de façon corrélée le respect des objectifs environnementaux qui sont assez impressionnants. L'objectif de 100 % d'ici 2050 est une vraie étape. Une garantie et un contrôle de la Ville semblent par conséquent importants, notamment compte tenu des incertitudes pour atteindre cet objectif, à savoir la disponibilité des gisements d'énergie de récupération et la fiabilité des nouvelles installations, innovantes pour certaines mais dont le fonctionnement à plein régime n'est pas garanti.

Ces questions nécessitent un contrôle de la puissance publique sur ces différents points.

Mme Maud Lelièvre indique, pour résumer, que l'exécutif du 9^e reconnaît la qualité technique de cette offre tout en identifiant quelques points noirs. C'est pourquoi elle propose, compte tenu des réserves évoquées, de s'abstenir, pour exprimer notamment la nécessité de retravailler pour aboutir à un meilleur cadrage opérationnel et à un meilleur contrôle par la Ville.

Mme la Maire la remercie pour cet exposé et d'avoir exprimé la position de l'exécutif du 9^e sur ce sujet absolument fondamental. Elle recommande de ne pas se précipiter puisqu'il en va de l'avenir de l'arrondissement et de la Ville à travers ce réseau de chaleur. Elle précise qu'elle a souhaité que cette délibération, qui est aussi arrivée en retard, puisse être inscrite dans l'arrondissement, puisqu'il est absolument essentiel de discuter de ce projet. Elle ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil salue le contrat. Elle rappelle que Mme Maud Lelièvre est conseillère de Paris depuis 2020. Elle indique qu'il s'agit de neuf délibérations, de cinq ans de travail sur ce dossier, depuis 2021, et de vingt-sept mois de consultations. Elle souligne ce travail préparatoire qui a été réalisé en amont. Elle ajoute qu'un droit de blocage est prévu, en précisant qu'il s'agit d'environ 30 % pour la Ville de Paris, de 51 % pour l'opérateur privé et de 15 % pour la Caisse des dépôts. Elle évoque le point relatif aux travaux et aux réouvertures, mais indique que ce problème existe déjà et qu'elle doute qu'il puisse être résolu dans la mesure où tous les travaux à Paris ne sont pas à l'initiative de la Ville, même si certains peuvent être coordonnés. Elle retient le coût pour les bénéficiaires de cette énergie, à hauteur de 1 million. Elle ajoute qu'il s'agit de géothermie et précise que ce réseau de chaleur est le plus grand d'Europe, voire au-delà. Elle considère qu'il s'agit d'une avancée qu'elle salue, en répétant qu'elle aura un coût important pour les bénéficiaires, particuliers comme professionnels. Elle évoque son administration installée à Paris, dans certains des locaux en question, qui bénéficie déjà du réseau. Elle reconnaît que rien n'est jamais parfait. Elle annonce que ce dossier fera l'objet de discussions en Conseil de Paris. Elle ne trouve pas anormal qu'il soit ainsi présenté, en précisant qu'elle a eu connaissance de nombreuses pièces du dossier et qu'elle l'a suivi depuis 2021. Elle annonce qu'elle votera favorablement.

M. Pierre Maurin salue l'explication de Mme Maud Lelièvre. Il recommande d'adopter une position de réserve vis-à-vis de l'appel d'offres. Il reconnaît le travail conséquent qui a été réalisé dans le cadre de cette consultation. Il souligne toutefois que cela intervient en fin de mandat et que le prochain maire sera responsable d'un des principaux appels d'offres. Il relève des points de vigilance : il est prévu 300 000 logements supplémentaires à raccorder, 65 % du nombre de clients et 45 % de longueur de réseau, ce qui est très ambitieux. Le prix a été un des critères de choix qui a joué dans la décision. M. Pierre Maurin évoque ensuite le choix de l'opérateur Dalkia dont la presse indique qu'il sera vendu par EDF dans deux ou trois ans. Il se demande s'il sera vendu à un opérateur industriel ou à un fonds d'investissement. Il ajoute qu'il s'agit d'un contrat extrêmement rentable, avec un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros et un bénéfice de 60 millions d'euros. M. Pierre Maurin informe que son groupe a également eu connaissance tardivement de ce dossier.

M. Pierre Maurin annonce qu'il a décidé de s'abstenir avant d'en savoir plus et d'étudier plus précisément ce dossier.

Mme la Maire répond à Mme Frédérique Dutreuil en indiquant qu'il s'agit de travaux de concessionnaires et que la Ville de Paris doit rester maître de son espace public et de ses sous-sols. Un travail et un effort de coordination doivent donc être faits par les services de la Ville avec les concessionnaires. Outre les nombreux points très bien exposés par Mme Maud Lelièvre, Mme la Maire souligne que cette délibération n'aborde pas l'obligation pour le prestataire de raccorder les équipements publics dès qu'il intervient sur un chantier privé. Elle illustre son propos en évoquant les travaux rue Chaptal qui est restée ouverte durant plusieurs mois. Elle remercie Mme Caroline Haas de la DCPA, qui est allée dans le sens de l'exécutif du 9^e qui a demandé que CPCU raccorde l'école Chaptal au réseau, alors qu'il ne s'agissait pas d'une obligation, ce qui a été fait. Préparer la Ville aux enjeux climatiques majeurs revient aussi à travailler sur ces sujets.

Mme Maud Lelièvre indique qu'ils reposeront leurs questions de réserve financières et techniques en commission, en espérant qu'ils auront des compléments. Elle ajoute que les séances de commission ne sont pas toujours suivies, mais qu'il s'agit quand même d'un lieu de débat, où quelques réponses sont apportées. Cela permettra ainsi de débattre au Conseil de Paris.

Mme la Maire met les délibérations aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.SG.36.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.SG.45.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.SG.47.

DÉLIBÉRATION 09.2025.134 (2025.DJS.159) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2026.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique que ce projet concerne la mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2026. Ce dispositif municipal permet de soutenir les initiatives de jeunes de 16 à 30 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Paris et qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne en créant une association ou en menant un projet à dimension solidaire et citoyenne. Les aides attribuées lors des commissions Quartiers libres servent à couvrir les premières dépenses liées à la création d'une association (souscription d'une assurance, hébergement d'un site internet, communication) ou à participer aux frais d'organisation d'un projet. Chaque projet peut bénéficier au maximum d'une aide de 1 500 euros. Depuis 2024, à la suite du vote du Conseil de Paris, ce dispositif est territorialisé au niveau de chaque arrondissement.

Il est donc désormais géré localement pour la Mairie du 9^e. En 2026, elle disposera de 7 aides de 500 euros, à distribuer. Depuis que ce dispositif est géré localement, la Mairie du 9^e a renforcé sa communication : création d'une affiche, envoi d'infolettres et relais par la MVAC grâce à la directrice du développement de la vie associative et citoyenne, Mme Amélie Tallevast, que Mme Virginie Mergoil tient à remercier, ainsi que son équipe, pour leur engagement. Deux appels à projets ont ainsi été réalisés en 2024 et en 2025. Deux commissions ont été organisées, en juin 2025 et le 17 octobre 2025, auxquelles étaient présents les représentants de la Mairie du 9^e, élus de la majorité et de l'opposition, de la sous-direction de la jeunesse, et de la Ligue de l'enseignement, ainsi que des anciens lauréats Quartiers libres. Mme Frédérique Dutreuil n'a pas pu être présente à la dernière commission mais a eu connaissance des dossiers pour pouvoir également donner son avis. En 2025, les aides à distribuer étaient supérieures aux dossiers reçus. Pour la saison suivante, l'objectif sera de renforcer la communication autour de ce dispositif. Lors de la dernière commission, deux chèques de 1 500 euros ont été remis à de jeunes associations pour des projets culturels en cours de construction.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle partage l'avis de Mme Virginie Mergoil sur la nécessité de renforcer la communication. Elle souligne le niveau et la qualité des projets et du montage des dossiers. Elle ajoute qu'elle a été agréablement surprise par les statuts des associations et la façon de défendre les projets, et qu'elle a trouvé l'exercice très intéressant, y compris pour les jeunes qui passaient une sorte d'audition.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DJS.159.

DÉLIBÉRATION 09.2025.135 (2025.DJS.160) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2026.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil rappelle que le Conseil du 9^e avait voté une enveloppe supplémentaire en novembre 2025. Le budget proposé concerne 28 aides, soit le même montant qu'en 2025. Paris jeunes vacances est un dispositif qui permet d'attribuer des chèques de 200 euros à des jeunes âgés de 16 à 30 ans afin de les aider à partir en vacances de manière autonome. Cette aide constitue un véritable coup de pouce pour favoriser l'autonomie et les projets. Trois commissions ont eu lieu en 2024, auxquelles ont participé les représentants de la majorité, de l'opposition, de la MVAC, de la sous-direction de la jeunesse et des centres Paris Anim'. Mme Virginie Mergoil note un engouement particulièrement marqué pour ce dispositif, au travers d'une communication virale sur les réseaux sociaux d'influenceurs. Contrairement à certaines mairies, la Mairie du 9^e a relevé plus de candidatures que de chèques disponibles. Tous les chèques ont été distribués. Mais face à cet engouement, il a fallu définir des critères d'attribution. Il a été décidé communément de prioriser les étudiants ou les lycéens plutôt que les salariés, en particulier ceux qui n'étaient jamais partis, qui disposaient d'un budget équilibré, et ceux qui partaient en train plutôt qu'en avion.

Mme Virginie Mergoil invite à voter favorablement, en espérant qu'ils auront assez de chèques pour 2026.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DJS.160.

DÉLIBÉRATION 09.2025.136 (2025.DAC.343) - BAIL CIVIL AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX SITUÉS 7 CITÉ CHAPTAL (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que l'avenir de l'IVT est un sujet important et qu'il préoccupe l'exécutif du 9^e arrondissement. Elle informe que cette délibération ne satisfait pas l'exécutif du 9^e et qu'elle fragilise cette structure.

M. Nicolas Cour confirme que ce sujet est important. Il indique que la délibération porte sur l'approbation d'un nouveau bail civil pour l'occupation des locaux de l'IVT situés 7 cité Chaptal. Il souligne l'importance de cette institution à laquelle ils sont tous très attachés, qui est dirigée par Mme Emmanuelle Laborit et qui œuvre depuis des années au carrefour du théâtre, de la création artistique et de la culture sourde. L'IVT joue un rôle unique et irremplaçable, et contribue au rayonnement culturel du 9^e arrondissement et plus largement de Paris, notamment à travers l'enseignement de la langue des signes en langue française. L'IVT bénéficiait d'un bail emphytéotique qui arrive à son terme. Il revient à la Mairie du 9^e d'accompagner cette nouvelle étape. Le projet de bail proposé couvre une période de cinq ans, du 19 février 2026 au 31 décembre 2031. Cela permettra à l'IVT de poursuivre son activité dans ce lieu emblématique, dans des conditions financières assez favorables, ce qui est le cas depuis l'origine, de maintenir son ancrage dans le 9^e arrondissement, ce qui est une évidence pour les élus, et de contribuer à accueillir artistes, publics et apprenants dans des conditions favorables. L'exécutif du 9^e votera en faveur de cette délibération car il est essentiel de garantir la continuité de présence de l'IVT cité Chaptal. Il s'agit en outre de constituer un pôle pour les sourds avec la bibliothèque voisine, spécialisée dans ce domaine, en sachant que les bibliothèques de Paris ont chacune une spécificité. M. Nicolas Cour regrette fortement qu'il ne s'agisse pas à nouveau d'un bail emphytéotique, demandé par l'IVT, gage de stabilité et de visibilité pour un acteur culturel dont les projets s'inscrivent dans le temps long. Les baux de la Ville de Paris sont souvent renouvelés sur des périodes plus courtes. Or il s'agit là de cinq ans. Les personnels de l'IVT sont inquiets. Ils se demandent quel est le message donné. La Ville se laisse une certaine liberté pour l'usage futur des locaux, mais il s'agit de s'interroger sur les moyens dont disposerait l'IVT pour se projeter dans l'avenir. La question de la visibilité, à laquelle l'exécutif du 9^e est très attaché, est aujourd'hui cruciale pour nombre d'acteurs culturels qui sont en plus confrontés à une fragilisation de leur modèle économique, à un climat incertain et à la nécessité de développer des projets souvent pluriannuels, sur le temps long. En ne répondant pas à cette demande, la Ville prive l'IVT d'un outil essentiel pour se projeter, lever des financements, ce qui est extrêmement important en sachant que l'association vit aussi avec des levées de financement, rassurer ses partenaires et mener à bien des projets d'envergure. Le bail est certes renouvelé, pour une période plus courte, mais le bail emphytéotique prend fin, ce qui crée une difficulté de se projeter. Par conséquent, l'exécutif du 9^e approuve ce bail mais formule le vœu que ce choix, qui limite l'horizon contractuel de l'IVT, ne fragilise pas davantage une structure à laquelle tous les conseillers du 9^e sont très attachés.

M. Nicolas Cour continuera d'être vigilant et à l'écoute de la direction du personnel de l'IVT, dont il est proche, afin qu'il puisse travailler dans un cadre serein, ce qui est le plus important, et mener à bien leur mission artistique et pédagogique aussi longtemps que possible. Il s'agit d'une mission de service public et il est nécessaire de le réaffirmer, bien que cela ne soit pas affiché. La Ville renouvelle le bail et il existe des conditions financières favorables, ce qui est à saluer. Mais l'exécutif du 9^e regrette le manque de projection dans l'avenir.

Mme la Maire le remercie et souligne l'importance de réaffirmer le soutien plein et entier de la Mairie du 9^e à l'IVT qui est une structure à part et joue un rôle essentiel. Elle annonce qu'avec Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan, l'exécutif du 9^e déposera au Conseil de Paris un amendement à cette délibération pour réaffirmer son soutien et demander à la Ville de revenir sur sa décision de bail sur cinq ans, en donnant à cette structure plus de latitude afin de ne pas la fragiliser. Elle ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil demande pourquoi l'exécutif du 9^e n'a pas déposé un amendement au Conseil d'arrondissement pour qu'il remonte ensuite au Conseil de Paris. Elle ajoute qu'elle a connaissance de l'inquiétude soulignée et informe qu'on lui a demandé si cette délibération passera bien en Conseil. Elle estime qu'il aurait été préférable d'assurer plus de visibilité.

Mme la Maire répond que l'exécutif du 9^e s'adressera à la Ville lors de la prochaine séance du Conseil de Paris, qui se tiendra quinze jours plus tard, pour confirmer son soutien à l'IVT et la nécessité de ne pas fragiliser l'équipe qui fait un travail formidable.

M. Nicolas Cour ajoute qu'il s'agit d'une délibération pour autoriser la Maire de Paris à renouveler le bail et que cela remontera ensuite au Conseil de Paris, suivant l'ordre établi.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.343.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

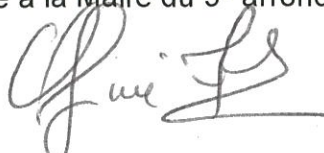
Mme la Maire annonce que la prochaine séance se tiendra le 26 janvier 2026. Elle remercie le public pour sa présence touchante, ainsi que les élus.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement



Virginie MERGOIL